

*Cahiers
Migrations* [35]

Le transnationalisme politique

*POUVOIR DES COMMUNAUTÉS IMMIGRÉES
DANS LEURS PAYS D'ACCUEIL ET PAYS D'ORIGINE*

JEAN-MICHEL
LAFLEUR

ACADEMIA
A B
BRUTLANT

Derniers volumes parus dans la collection
« CAHIERS MIGRATIONS »

- 35 Jean-Michel LAFLEUR, *Le transnationalisme politique. Pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine.*
- 34 Laurent MARQUIS et Céline REMY, *Se réfugier en Belgique. Étude réalisée à l'intérieur des centres d'accueil pour demandeur d'asile.*
- 33 Julie CAILLIEZ, *Schuman-City. Des fonctionnaires britanniques à Bruxelles.*
- 32 Éric FLORENCE et Jérôme JAMIN, *Médiations interculturelles et institutions.*
- 31 Bernard FORGET, *Los Clandestinos. Mode d'emploi.*
- 30 Bob VAN DEN BROECK et Marie-Claire FOBLETS, *La faillite de l'intégration ? Le débat sur l'intégration en Flandre.*
- 29 Lissia JEURISSEN, *Quand le métis s'appelait « mulâtre ». Société, droit et pouvoir coloniaux face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Congo belge.*
- 28 Nicolas PERRIN et Michel POULAIN, *Italiens de Belgique. Analyses sociodémographiques et analyse des appartenances.*
- 27 Marie VERHOEVEN, *École et diversité culturelle. Regards croisés sur l'expérience scolaire de jeunes issus de l'immigration.*
- 25 Felice DASSETTO, *Migrations, société et politiques. Belgique, Europe et les nouveaux défis.*
- 24 Pierre-Yves LAMBERT, *La participation politique des allochtones en Belgique. Historique et situation bruxelloise.*
- 23 Frédéric VESENTINI, *L'immigration italienne au pays de Charleroi (1922-1924/1946-1948). Essai sur la genèse des stéréotypes nationaux.*
- 22 Janique COMPÈRE, *D'Iran en Belgique. Regards de réfugiés politiques par rapport aux relations hommes-femmes.*
- 21 Michaël LEBRECHT, *Alévis en Belgique. Approche et étude de cas.*
- 19 Muriel HANOT, *Les ouvriers-mineurs italiens à Bois-du-Luc (mai 1946-janvier 1949).*
- 18 Oriane de BIOLLEY, *La vie politique des communes bruxelloises et l'immigration. L'argument « immigrés » dans les campagnes des élections communales de 1970 à 1988.*
- 17 Patricia TARGOSZ, *« Au sein de la Louve ». Jeunes en mal d'insertion.*
- 16 Laurence GEORGES, *Les frontaliers belgo-luxembourgeois du pays d'Arlon.*
- 15 Anne-Françoise SANTY, *Identité de jeunes « maghrébelges ». Quand l'intégration passe par la reconnaissance de sa culture d'origine.*
- 14 Koenraad PAUWELS et Luk DESCHAMPS, *Organisations immigrées en Flandre.*
- 13 Stefano ALLIEVI, Albert BASTENIER, Alain BATTEGAY et Ahmed BOUBEKER, *Médias et minorités ethniques. Le cas de la guerre du Golfe.*

Cahiers Migrations [35]

LE TRANSNATIONALISME POLITIQUE

POUVOIR DES COMMUNAUTÉS IMMIGRÉES
DANS LEURS PAYS D'ACCUEIL ET PAYS
D'ORIGINE

Jean-Michel
LAFLEUR

ACADEMIA
A || B
BRUYLANT

La collection « Cahiers Migrations » constitue la suite de la collection « Sybidi Papers ». Elle est codirigée par Felice DASSETTO (Université catholique de Louvain), Marco MARTINIELLO (Université de Liège) et Andrea REA (Université Libre de Bruxelles).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Chapitre 1 – Le transnationalisme : tentative de définition	9
1. Origines	9
2. Le vocabulaire du transnationalisme	12
3. Déterminants des pratiques transnationales	16
4. La controverse autour du transnationalisme	19
Chapitre 2 – Le transnationalisme politique	25
1. Un pont entre le lobbying et le transnationalisme	25
2. Les types d'activités politiques transnationales	27
3. Lobbying et transnationalisme aux États-Unis	29
4. Le transnationalisme politique en Europe	32
Chapitre 3 – Les contextes du transnationalisme politique	47
1. Le contexte de départ	48
1.1 Les raisons du départ	48
1.2 La perspective du retour	49
1.3 La vision qu'a le pays d'origine de sa diaspora (critère symbolique)	50
1.4 Les dispositions légales du homeland en relation avec sa diaspora	51
2. Le contexte de réception	52
2.1 Les dispositions légales sur l'immigration	52
2.2 L'accès à la citoyenneté	52

Publié avec l'aide de la Région wallonne – Direction Générale de l'Action sociale
et de la Santé

D/2005/4910/25

ISBN 2-87209-801-1

ISSN 0776-0841

© BRUYLANT-ACADEMIA s.a.	et	SYBIDI
Grand'Place 29		Place Montesquieu 1 bte 1
B - 1348 Louvain-la-Neuve		B - 1348 Louvain-la-Neuve

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous
pays sans l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droits.

Imprimé en Belgique.

2.3 L'ouverture du système politique aux intérêts transnationaux	53
2.4 L'opinion publique et les médias	54
3. Le contexte interne à la communauté	55
3.1 Le statut socio-économique de la diaspora	55
3.2 Mobilisation, cohésion et définition de l'agenda politique transnational	56
3.3 Le leadership dans la communauté	56
3.4 La gestion de la question générationnelle	57
4. Le contexte international	58
4.1 Idéologie et ordre international	59
4.2 Les relations bilatérales entre les gouvernements du <i>homeland</i> et du <i>host country</i>	59
4.3 Le rôle des organisations internationales	60
Conclusion	
Intégrer l'approche transnationale dans les études migratoires	62
Bibliographie	65

INTRODUCTION

À l'heure où le traitement des questions migratoires par les autorités nationales et supranationales en Europe se trouve lié – parfois de façon spéculaire – à d'autres questions telles la lutte contre le terrorisme ou le contrôle des frontières, il semble opportun d'apporter un regard neuf sur l'immigration en cette région du monde. Dans ce contexte, l'approche transnationale des questions migratoires est particulièrement pertinente. Elle possède, en effet, la qualité de ne pas présenter le migrant comme un être déraciné de son pays d'origine faisant face à la seule question de son intégration dans son pays d'accueil. L'approche transnationale suggère plutôt de considérer le migrant comme un être partagé entre pays d'accueil et d'origine et cherchant à maintenir des liens étroits avec ces deux États-nations.

Bien que longtemps confinée aux milieux académiques nord-américains, la recherche en transnationalisme politique connaît aujourd'hui un certain succès en Europe. Nous verrons cependant à travers deux cas d'études que le transnationalisme politique s'est développé différemment des deux côtés de l'Atlantique.

Cet article, au lieu d'insister sur ces différences, cherche à mettre en lumière les constantes en transnationalisme politique, à savoir les facteurs conditionnant l'efficacité des politiques transnationales des communautés immigrées.

Pour ce faire, je retracerai, dans un premier temps, les origines de l'approche transnationale des phénomènes migratoires et définirai plus précisément le concept de transnationalisme politique. En m'appuyant sur une analyse plus spécifique de la communauté cubaine aux États-Unis et de la communauté turque en Allemagne, je démontrerai ensuite que plusieurs modèles d'activités politiques transnationales existent et qu'ils diffèrent tant par leur origine que par leur efficacité.

Ces deux exemples illustrent enfin ce que j'appelle les « contextes du transnationalisme politique », à savoir le cadre théorique dans lequel peut s'intégrer toute activité politique transnationale. Cet apport conceptuel me permettra de conclure cet article en mettant en évidence l'intérêt de l'approche transnationale dans l'analyse des nouvelles formes de participation citoyenne des communautés immigrées.

CHAPITRE 1

LE TRANSNATIONALISME : TENTATIVE DE DÉFINITION

1. Origines

Tout bouleversement socio-économique fait naître un vocabulaire propre destiné à définir au mieux la nouvelle réalité. Les bouleversements de ces dernières décennies n'échappent pas à la règle. L'augmentation de la part des services dans les économies nationales liée à l'intensification de la mobilité des facteurs de production, fait, bientôt, des termes *globalisation* ou *mondialisation* des expressions courantes (1).

Dans ce contexte, le terme *transnationalisme* émerge pour désigner la formation des réseaux globaux inhérents au phénomène de mondialisation. Cependant, chaque discipline scientifique ayant développé sa propre production scientifique sur le transnationalisme, il désigne aujourd'hui différents types de réseaux globaux (2).

Parmi cette variété de définitions, nous n'en retiendrons que deux, particulièrement intéressantes pour révéler l'essence du transnationalisme.

-
- 1 Bien que certains insistent pour qu'une distinction soit faite entre ces deux termes, cet exercice sort du champ de cet article.
 - 2 VERTOVEC S., *Migrant Transnationalism and Modes of Transformation*, International Migration Review Conference on « Conceptual and Methodological Developments in the Study of International Migration », Princeton University, 23-25 May 2003, p. 2.

La première approche est d'ordre économique. Si l'on s'en réfère à la définition de Ruud Lubbers, haut-commissaire aux réfugiés des Nations Unies et professeur de l'Université de Tilburg et de Harvard, l'entreprise transnationale est l'élément clé du transnationalisme en science économique. Cet acteur se caractérise surtout par sa capacité à exercer son activité dans différents pays, par l'importance de ses ressources et par ses liens nationaux diffus :

« Une entreprise transnationale est une société qui gère des investissements étrangers et produit des biens ou des services dans plus d'un pays. Les entreprises transnationales sont d'importants acteurs globaux possédant des ressources considérables. Elles sont de moins en moins attachées à un pays en particulier et deviennent de plus en plus virtuelles (...) » (3).

Cette définition, à laquelle on associe le plus souvent le concept de transnationalisme, met l'accent sur l'effacement de l'État-nation au profit de l'activité économique. Le transnationalisme désigne dès lors la capacité du capital à surmonter les obstacles nationaux.

La seconde approche que j'ai choisi de retenir est socio-politique. Elle insiste sur les conséquences qu'a la mondialisation de l'économie sur les pratiques des individus et plus particulièrement des migrants. Dans cette approche, l'accent est mis sur la mobilité de l'individu (le migrant) et sa capacité à maintenir des liens avec son pays d'origine tout en vivant dans un autre État-nation. Cette réflexion prend forme dans les années 1980, lorsque quelques chercheurs ont opté pour un nouvel éclairage sur l'immigration. Ils rejetaient la vision, dominante jusqu'alors, selon laquelle les immigrés se sont déracinés de leur ancienne société pour s'installer dans un autre pays (4).

3 Traduction de LUBBERS R., « Definition: Transnational Companies », <http://globalize.kub.nl/lexicon.asp?term=Transnational%20Companies>, adresse consultée le 25 janvier 2003.

4 GLICK SCHILLER N., « Transmigrants and the Nation-States: Something Old and Something New in the U.S. Immigrant Experience », in HIRSCHMAN C., KASINITZ P. et DEWIND J., *The Handbook of International Migration*, New York, The Russell Sage Foundation, 1999, p. 94.

Un collectif d'anthropologues s'est d'ailleurs concerté pour mettre au point en 1994 une définition socio-politique du transnationalisme :

« Nous définissons le transnationalisme comme les procédés par lesquels les migrants forment et maintiennent des relations sociales multiples et créent de la sorte des liens entre leur société d'origine et la société où ils s'installent. Nous appelons ces procédés "transnationalisme" pour insister sur le fait que de nombreux immigrés construisent aujourd'hui des sphères sociales qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques traditionnelles. Un élément essentiel du transnationalisme est la multiplicité des participations des immigrés transnationaux [transmigrants] à la fois dans le pays d'accueil et d'origine. Nous sommes cependant toujours à la recherche du vocabulaire adapté pour décrire ces nouveaux espaces sociaux » (5).

Tout comme dans la précédente définition, l'acteur transnational se caractérise par sa faculté à « se jouer » des frontières en entretenant des liens dans et à travers différents États-nations. Communautés transnationales et entreprises transnationales se rejoignent donc en ce qu'elles définissent toutes deux leur identité comme détachée d'un territoire exclusif (6).

Si les deux définitions du transnationalisme qui viennent d'être données trouvent ici un socle commun, il faut insister sur la division entre l'étude des flux commerciaux transnationaux (appelant principalement aux sciences économique et commerciale) et l'étude des communautés transnationales relevant plus généralement de la science politique, de la sociologie et de l'anthropologie. C'est bien sur ce second aspect que se concentrera mon travail.

5 Traduction de BASCH L., GLICK SCHILLER N. et BLANC-SZANTON C., *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Derritorialized Nation-States*, Langhorne, Gordon and Breach Publishers, 1994, p. 7.

6 KENNEDY P. et ROUDOMETOF V., « Transnationalism in a Global Age », in KENNEDY P. et ROUDOMETOF V. (eds), *Communities Across Borders. New Immigrants and Transnational Cultures*, London, Routledge, 2002, p. 24.

Néanmoins, il serait erroné de scinder totalement les différentes approches du transnationalisme. Nous verrons en effet que les différentes pratiques transnationales des communautés immigrées peuvent être observées à la lumière de diverses disciplines scientifiques. Comment, par exemple, nier l'utilité de la science économique dans l'étude d'un phénomène aussi transnational que l'envoi de remises d'épargne par les migrants vers leur pays d'origine ?

Il s'agit donc de ne pas réserver l'étude des pratiques migratoires transnationales aux seules sciences sociale et politique. Il faut, en réalité, combiner ces éclairages afin de mettre en lumière les liens existants entre le migrant, son pays d'origine et son pays d'accueil ; le but final étant de démontrer que ces relations ont cours dans un espace social nouveau (7).

2. Le vocabulaire du transnationalisme

La définition du transnationalisme de Glick Schiller et consorts, bien que jetant les bases du transnationalisme tel qu'étudié aujourd'hui, ne me satisfait pas entièrement. Elle est incomplète puisque, comme le reconnaissent volontiers ses auteurs, il manque un vocabulaire pour désigner les espaces dans lesquels les acteurs transnationaux évoluent. La question de l'identification des acteurs transnationaux se pose dans les mêmes termes.

Le « vocabulaire du transnational » existe aujourd'hui en langue anglaise mais, étant donné la relative faiblesse de la littérature scientifique francophone sur le transnationalisme, il n'existe pas de traductions largement diffusées de ces termes. Je me contenterai dès lors de les traduire moi-même pour ensuite en expliquer la signification que les auteurs du transnationalisme ont voulu lui donner.

Deux termes sont récurrents dans la définition de l'espace transnational.

7 FAIST Th., *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford, Clarendon Press, 2000, pp. 12-13.

Le premier est le « *homeland* », littéralement « *patrie* », désignant le pays d'origine auquel l'acteur transnational se réfère complètement ou partiellement lorsqu'il définit sa propre identité. On ne fait pas ici appel à des notions de droit ; peu importe le ou les passeports que possède l'individu. Seul compte le sentiment d'appartenance du migrant à une nation que lui-même considère comme son référent identitaire principal dans son activité transnationale.

Prenons l'exemple d'un citoyen américain d'origine cubaine, soit un Cubain américain (8), peu importe qu'il soit naturalisé, simple résident aux États-Unis ou citoyen américain descendant d'ancêtres cubains. S'il s'engage activement pour la cause cubaine dans son pays d'accueil (les États-Unis), on considère que le lien avec Cuba est suffisant pour désigner ce pays comme sa patrie envers et contre tout. C'est cette approche que j'ai décidé d'adopter.

Mais une identité n'est-elle pas également dépendante des circonstances ? Ainsi, en août 2001, il m'a été donné de parler à plusieurs reprises avec des Cubains américains qui me répondaient sans équivoque lorsque je les interrogeais sur leur nationalité : « *Yo soy Cubano* » bien qu'ils soient nés aux États-Unis et qu'ils n'aient jamais mis les pieds à Cuba. Quelques semaines plus tard, peu après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, ces mêmes individus arboreraient fièrement un drapeau américain à la fenêtre de leur voiture. Ils délaissaient aussi la rhétorique espagnole pour le célèbre « *united we stand* ». Il est évident que ces personnes ont réduit la dissonance existant entre leur identité cubaine et le choc créé par l'événement en réaffirmant la composante américaine de leur identité. Pour autant, cela ne signifie pas un retournement complet de leur identité, Cuba reste leur patrie.

Cet exemple met en évidence la multiplicité des identités de chacun et notre tendance à privilégier une composante de notre iden-

8 J'utilise ici, pour plus de facilité, la formule américaine pour désigner un citoyen d'origine étrangère. Je placerais donc l'origine étrangère devant l'identité du pays d'accueil.

tité en fonction des circonstances, en l'occurrence lorsque celle-ci est menacée. Il est dès lors utile de mettre un bémol au caractère figé et exclusif du *homeland* tel qu'on peut le comprendre à travers la définition que j'en ai donnée. Nous verrons ci-dessous que le vocabulaire du transnationalisme fait parfois l'objet de vives critiques.

Le pendant du « *homeland* » est appelé « *host country* » ou « *host society* », littéralement pays ou société d'accueil. Ici aussi, une clarification s'impose. Cette notion de société d'accueil pourrait supposer une certaine précarité dans le statut du migrant ou laisser penser que son séjour est temporaire. Ce n'est pas le sens retenu pour désigner l'espace transnational. La notion de « pays d'accueil » se définit ici par opposition à celle de « patrie » : le pays d'accueil est celui dans lequel un individu réside suite à son propre départ, ou à la suite du départ de ses ancêtres, indépendamment du fait que ce pays d'accueil soit provisoire ou non.

Ainsi, pour reprendre mon exemple précédent, dans l'analyse de l'activité transnationale des Cubains américains, on considérera Cuba comme la patrie de l'individu et les États-Unis comme son pays d'accueil. Le migrant y exerce une activité destinée à influencer le cours des choses dans sa patrie, et cela sans considérer l'hypothèse qu'il retourne ou non un jour à Cuba.

D'autres questions de vocabulaire sont soulevées lorsqu'il s'agit d'identifier les acteurs du transnationalisme. Deux concepts doivent être ici mis en évidence.

Le premier est celui de *diaspora* qui est récurrent dans le vocabulaire transnational. Le second, *transmigrant*, est plus ambigu et ne fait pas l'unanimité parmi les chercheurs en transnationalisme.

À l'origine, la diaspora recouvrait l'ensemble des communautés juives établies hors de Palestine puis des communautés demeurant en dehors de l'État d'Israël.

Par la suite, les auteurs du transnationalisme, comme d'autres avant eux, élargiront le sens du mot à la dispersion d'un peuple ou

d'une ethnie à travers le monde et son impossibilité à rentrer dans son pays d'origine pour des raisons politiques (9) (10).

Bien que les diasporas constituent une discipline à part entière, il est intéressant, dans l'étude du transnationalisme, de s'y référer lorsque l'on étudie les liens entre des communautés immigrées originaires d'une même patrie mais établies dans différents pays d'accueil. Cela dit, la littérature utilise aujourd'hui bien souvent le terme diaspora pour désigner une communauté immigrée ou un groupe ethnique. On lui retire de la sorte toute idée de dispersion ou de liens entre les différentes communautés de par le monde (11) (12). On parle ainsi de diaspora cubaine aux États-Unis pour désigner l'ensemble des Cubains et Cubains américains résidant sur le territoire américain.

Un autre concept que l'on retrouve dans la littérature est celui de *transmigrant* originellement développé par Basch et al. (13). Ce concept insiste sur la multiplicité des participations sociales, politiques ou économiques des migrants à travers différents États-nations. Il met en évidence la dualité de ces participations – individuelles ou au sein de la communauté – entre le pays d'accueil et le pays d'origine. Le problème de cette définition est toutefois qu'elle n'établit pas de critères précis permettant de différencier les migrants ayant des pratiques transnationales de ceux qui n'en ont pas (14). Cette critique s'ajoute à d'autres que j'aborde dans la section suivante où, en répondant à ces critiques et en établissant une série de

9 ØSTERGAARD-NIELSEN, *Transnational Politics. Turks and Kurds in Germany*, Londres, Routledge, 2003, p. 13.

10 Voir aussi COHEN R., *Global Diasporas : an Introduction*, Londres, Routledge, 1997, 240 pages.

11 Voir SHAIN Y., *Marketing the American Creed Abroad – Diasporas in the U.S. and their Homelands*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 295 pages.

12 Pour un exemple de l'extension de la définition de diaspora, voir HARCOURT N., « The Impact of Transnational Discourses on Local Community Organizing », *Development*, vol. 46, 1, p. 76.

13 BASCH L., GLICK SCHILLER N. et BLANC-SZANTON C., *op. cit.*, p. 7.

14 GUARNIZO E., PORTES A. et HALLER W., « Assimilation and Transnationalism : Determinants of Transnational Political Action Among Contemporary Migrants », *The American Journal of Sociology*, 108, 6, mai 2003, p. 1212.

critères, j'en arrive à préférer le terme de *communauté transnationale* à celui de transmigrant.

3. Déterminants des pratiques transnationales

Trois facteurs peuvent être avancés pour expliquer l'émergence de pratiques transnationales parmi les communautés immigrées. Le premier s'intéresse à la marginalisation dont les migrants sont victimes dans le pays d'accueil. Confiné dans des emplois à faible revenu et à faible prestige, l'immigré chercherait dans son pays d'origine la valorisation sociale (ou des revenus supplémentaires) qu'il ne peut obtenir dans son pays d'accueil. Par ses activités politiques, sociales ou économiques à caractère transnational (par exemple, l'envoi d'argent ou le soutien à des projets sociaux, des campagnes politiques), l'immigré compenserait la faiblesse de son statut dans le pays d'accueil en gagnant un certain prestige dans son pays d'origine (15) (16) (17). Une récente étude sur les communautés immigrées colombienne, dominicaine et salvadorienne menée par Portes, Guarnizo et Haller semble cependant infirmer cette conclusion (18). Comme pour d'autres questions en transnationalisme, le manque de recherches empiriques sur le lien entre statut socio-économique et activité transnationale empêche toute conclusion définitive sur la validité du lien entre marginalisation et transnationalisme.

Deux autres facteurs, inhérents quant à eux à la globalisation, rencontrent un plus large soutien dans la littérature. En réalité, ils

-
- 15 ROBERTS B.A., FRANK R. et LOZANZO-ASCENCIO F., « Transnational Migrant Communities and Mexican Migration to the U.S. », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, p. 247.
- 16 BLOEMRAAD I., « Who Claims Dual Citizenship? The Limits of Postnationalism, the Possibilities of Transnationalism and the Persistence of Traditional Citizenship », *International Migration Review*, vol. 38, n° 2, Summer 2004, p. 394.
- 17 FAIST Th., « International Migration and Transnational Social Spaces : Their Evolution, Significance and Future Prospects », in *IIS-Arbeitspapier*, n° 9, 1998, p. 13.
- 18 GUARNIZO E., PORTES A. et HALLER W., *op. cit.*, pp. 1238-1239.

permettent de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les activités transnationales se sont développées (19) (20).

Le premier élément majeur dans l'émergence du transnationalisme est le *facteur technologique*. Le transport aérien, la diminution du prix des appels téléphoniques internationaux, le développement du téléphone portable, le fax, le courrier électronique ont permis aux activités transnationales de se développer à grande échelle. Avant l'arrivée de ces technologies, des phénomènes quasi-transnationaux ont existé mais de façon exceptionnelle. Ces pratiques ne justifiaient pas la création d'un nouveau champ d'investigation. En donnant aux migrants la permanence et le « temps réel » dans leurs contacts sociaux transfrontaliers, les évolutions technologiques ont permis aux communautés immigrées de maintenir des liens étroits avec leur patrie. C'est dans ce contexte que les activités transnationales ont réellement pu se développer (21) (22) (23).

Le second facteur décisif est *l'ouverture progressive des économies nationales*. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale s'est mis en marche un processus visant à démanteler progressivement le protectionnisme économique. Ce procédé ne s'est, bien sûr, pas réalisé en un jour et ne concerne pas l'ensemble de la planète.

L'Europe en constitue pourtant un bon exemple. En effet, la construction européenne et l'établissement progressif du Marché

-
- 19 ITZIGSOHN J., « Immigration and the Boundaries of Citizenship : The Institutions of Immigrants' Political Transnationalism », *International Migration Review*, vol. 34, 4, Hiver 2000, p. 1142.
- 20 SCHMIDTKE O., « Transnational Migration : a Challenge to European Citizenship Regimes », *World Affairs*, vol. 164, n° 1, Été 2001, p. 6.
- 21 VERTOVEC S., « Cheap Calls : the Social Glue of Migrant Transnationalism », *Global Networks*, 4, 2, 2004, pp. 219-223.
- 22 L'importance des technologies dans les activités politiques transnationales est également illustrée par le contrôle auquel les régimes autoritaires tentent de les soumettre. Voir à ce sujet : BOAS T.C., « The Dictator's Dilemma ? The Internet and U.S. Policy Toward Cuba », *The Washington Quarterly*, n° 23, 3, 2000, pp. 57-67.
- 23 WALTON-ROBERTS M., « Returning, Remitting, Reshaping », in JACKSON P., CRANG Ph. et DWYER C., *Transnational Spaces*, London, Routledge, 2004, p. 85.

unique ont autorisé la libre circulation des capitaux et des travailleurs. Le transnationalisme, dans son acception économique, en a été le grand bénéficiaire puisque les entreprises (en ce compris les « entrepreneurs ethniques ») ont véritablement pu développer une activité transnationale grâce à ces mesures.

Les conséquences de l'ouverture des marchés sont moins claires lorsqu'il s'agit de la mobilité des migrants. D'une part, ils bénéficient de la diminution de la valeur symbolique des frontières à l'intérieur de l'Union européenne. On peut, en effet, émettre l'hypothèse que, constatant la suppression des frontières nationales dans de nombreux domaines (via l'action de l'UE), l'État-nation en Europe admette que certaines des communautés immigrées qui l'habitent entretiennent des liens transnationaux. D'autre part, les bénéfices liés à la citoyenneté européenne restent encore largement inaccessibles à de nombreuses communautés transnationales d'origine extracommunautaire (24). Cette apparente contradiction s'explique par la modification du rôle de l'État-nation. Dans sa fonction de régulateur de l'économie capitaliste, ce dernier est disposé à lever nombre de restrictions à la circulation des capitaux. En revanche, dans sa fonction de garant de l'intégrité de l'État-nation, il a gardé toutes ses prérogatives sur le franchissement des frontières et sur l'accès à la citoyenneté des ressortissants extracommunautaires (et cela au nom de la souveraineté nationale) (25).

Sur le continent américain, les conséquences de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sont encore plus difficiles à évaluer dans la mesure où le traité prévoit la libre circulation des biens et services – comme en Europe – mais contient peu de dispositions relatives aux travailleurs. Certains auteurs pensent toutefois que, indépendamment de l'ALENA, le besoin qu'ont les entreprises mexi-

24 Voir à ce sujet : MARTINIELLO M., *La citoyenneté à l'aube du XXI^e siècle – Questions et enjeux majeurs*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège, 2000, 48 pages.

25 NAGEL C.R., « Geopolitics by Another Name : Immigration and the Politics of Assimilation », *Political Geography*, 21, 2002, pp. 975-976.

caines de percer sur le marché américain les incite à entretenir des liens privilégiés avec la communauté mexicaine américaine (26).

4. La controverse autour du transnationalisme

À ce stade de l'article, il me paraît important de noter que l'approche transnationale des phénomènes migratoires ne fait pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique. La polémique est particulièrement intense au sujet de l'origine du concept et du vocabulaire qui y est rattaché.

Des auteurs tels Tony Smith ou Samuel Huntington s'opposent fermement à ces définitions au nom de la loyauté nationale et d'une certaine morale (27). D'un point de vue moral, Smith soutient que le transnationalisme, parce qu'il insiste sur les droits des individus dans différents États-nations sans allégeance complète à l'un d'entre eux, omet la responsabilité que détient l'individu vis-à-vis de l'État-nation. Pour Stephen Castles, cette responsabilité est inhérente à l'apparition de la démocratie : le citoyen obtient le droit de vote contre le devoir de prendre les armes contre l'agresseur de l'État-nation. Aussi, Smith n'est pas loin de dénoncer le transnationalisme comme un danger pour la démocratie puisque, selon lui, l'acteur transnational, en perdant le lien exclusif avec l'État-nation, en oublie son devoir vis-à-vis de ce dernier (28).

Au-delà du débat conceptuel, l'une des questions les plus débattues dans la littérature est celle du caractère novateur des phénomènes transnationaux. Autrement dit, des pratiques migratoires qualifiables de transnationales ont-elles existé avant l'ère de la globalisation ? Au contraire, l'évolution des moyens de communication et de transport, présentés comme inhérents à la globalisation de

26 ROBERTS B.A., FRANK R. et LOZANZO-ASCENCIO F., *op. cit.*, pp. 245-246.

27 Voir HUNTINGTON S., « The Erosion of American National Interest », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 5, septembre-octobre 1997, pp. 28-49.

28 SMITH T., *Foreign Attachments – The Power of Ethnic Groups in the Making of American Foreign Policy*, Cambridge, Harvard University Press, 2000, pp. 154-155 et CASTLES S., *op. cit.*

l'économie, a-t-elle été indispensable à l'avènement de ces nouvelles pratiques migratoires ?

La réponse la plus souvent retrouvée dans la littérature est que, en effet, des pratiques quasi-transnationales ont pu exister avant l'ère de la globalisation (29) (30) (31). On cite l'exemple du programme *Bracero* entre les États-Unis et le Mexique par lequel des milliers de travailleurs mexicains sont venus travailler temporairement aux États-Unis entre 1942 et 1947. Le caractère temporaire de cette migration encourageait les travailleurs mexicains à garder des liens étroits avec leur pays d'origine (32). Les migrants italiens vers le Nouveau monde ont, eux aussi, été qualifiés d'hirondelles en raison de leurs allers-retours à une époque où le transport aérien n'existait pas. Leur capacité à garder une activité professionnelle dans le pays d'origine au moyen de la correspondance postale est, elle aussi, évoquée (33).

Comment ne pas s'interroger dès lors sur l'utilité de l'approche transnationale ? Puisque des pratiques transnationales ont pu exister avant l'ère de la globalisation, demandons-nous ce que cette approche peut encore apporter à l'étude des phénomènes migratoires contemporains.

Tout comme le fait Steven Vertovec, rappelons-nous les enseignements de Robert Merton qui met en garde contre toute tentation de rechercher dans le passé des exemples prouvant qu'un concept

29 KIVISTO P., « Theorizing Transnational Immigration : a Critical Review of Current Effort », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 4, juillet 2001, p. 556-6.

30 PRIES L., « The Disruption of Social and Geographic Space : Mexican-US Migration and the Emergence of Transnational Social Spaces », *International Sociology*, vol. 16, n° 1, p. 68.

31 GRILLO R.D., « Transnational Migration and Multiculturalism in Europe », *Transcomm Working Papers*, 01-08, adresse consultée le 10 octobre 2004, p. 8, <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-01-08%20Grillo.pdf>.

32 GASCA ZAMORA J., *Espacios transnacionales. Interacción, integración y fragmentación en la frontera México-Estados Unidos*, México D.F., Miguel Angel Porrúa, Coll. Jesús Silva Herzog, 2002, pp. 87 et 174.

33 PRIES L., *op. cit.*, p. 68.

n'est pas neuf (34). Nonobstant cette précaution, il s'agit d'identifier clairement le caractère novateur du transnationalisme afin de démontrer sa pertinence dans l'analyse des phénomènes migratoires contemporains.

La réponse la plus courante dans la littérature est que les évolutions technologiques de l'ère globale ont donné de l'intensité et de la stabilité aux phénomènes transnationaux. Ce faisant, ils ont perdu leur caractère exceptionnel du début du XX^e siècle pour devenir des phénomènes récurrents.

Ensuite, les migrations transnationales s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte économique et social bien différent des *Braceros* mexicains ou des *hirondelles* italiennes. Cette différence de contexte dépasse les simples évolutions technologiques et fait appel au déclin de l'État-nation face aux acteurs supranationaux de forme gouvernementale (FMI, Banque mondiale, Union européenne, ALENA) ou non (entreprises transnationales). Les acteurs sociaux traditionnels ayant peu de prise sur ces institutions, une réorganisation de ces mouvements s'est produite sur base transnationale et selon les lignes du genre, de la religion, de l'ethnicité ou de tout intérêt particulier. L'intérêt est donc de comprendre que les migrations transnationales s'inscrivent dans une modification plus profonde des systèmes sociaux (35).

La pertinence de l'approche transnationale étant établie, il s'agit maintenant de clairement circonscrire l'usage du concept. Il est, en effet, un autre danger qui guette le concept de transnationalisme : la tendance à définir tout phénomène migratoire contemporain comme transnational. Simple effet de mode ou non, l'on ne gagne rien à

34 VERTOVEC S., « Trends and Impacts of Migrant Transnationalism », *COMPAS Working paper*, n° 3, 2003, adresse consultée le 15 octobre 2004, p. 4, <http://www.compas.ox.ac.uk/publications/papers/Steve%20Vertovec%20WP0403.pdf>.

35 GRILLO R.D., *op. cit.*, p. 9.

vouloir systématiquement expliquer un phénomène par le même raisonnement (36).

Pour éviter cet écueil, Alejandro Portes a établi des critères conditionnant l'usage du concept. Faire des affaires entre le pays d'origine et le pays d'accueil ou garder son droit de vote dans son pays d'origine n'est pas suffisant. Trois conditions doivent être remplies pour pouvoir désigner une activité ou un phénomène comme transnational (37).

1. *Une part significative de la communauté concernée est impliquée dans les activités transnationales.* En effet, les pratiques transnationales d'un individu isolé dans sa communauté ne présentent pas le caractère stable et récurrent que la globalisation a apporté au transnationalisme tel que je l'ai décrit.
2. *Les activités se produisent de manière stable et récurrente.* Les contacts transfrontaliers occasionnels ou l'envoi de cadeaux vers le pays d'origine ne sont pas suffisants pour justifier, à eux seuls, l'émergence d'une nouvelle aire de recherche. Cependant, ces échanges sporadiques contribuent au renforcement d'activités transnationales existantes.
3. *Le contenu de ces activités n'est pas recouvert par un autre concept qui ferait du transnationalisme un terme redondant.* Il est inutile de désigner un phénomène comme transnational si un autre terme désigne déjà cette réalité.

Dans un souci de clarté et de précision, j'ajoute deux conditions :

4. *L'activité de la communauté transnationale est dirigée et/ou influencée par des liens avec un pays ou une population précise dont elle se sent partiellement ou entièrement membre.* Aussi, les liens

36 CASTLES S., *Migration and Citizenship as Part of Emerging Global Power Hierarchies*, Conférence au CEDEM, Université de Liège, 27 mars 2003.

37 PORTES A., « The Study of Transnationalism : Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, pp. 218-219.

qu'entretiennent les Afro-Américains avec l'Afrique ne peuvent être qualifiés de transnationaux parce cette population ne s'identifie pas à un ou plusieurs pays d'Afrique en particulier (38).

5. *L'activité transnationale ne se définit pas par le déplacement physique d'une communauté vers son pays d'origine mais plutôt par l'impact que ses activités ont dans ce pays (39).* Il n'est donc pas nécessaire que les migrants vivent simultanément dans deux espaces pour que leurs activités aient un caractère transnational. Peu de migrants sont d'ailleurs suffisamment mobiles pour prétendre vivre dans deux espaces simultanément (40) (41). Selon ce dernier critère, la communauté cubaine américaine, bien qu'éprouvant des difficultés à voyager à Cuba, exerce bien une activité transnationale. Les efforts qu'elle fournit sur le territoire américain ont une influence réelle sur l'île dirigée par Fidel Castro.

38 Entretien avec M. Martiniello.

39 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *The politics of migrants' transnational political practices*, Conférence on Transnational Migration : Comparative Perspectives, Princeton University, 30 juin 2001, p. 4.

40 À cet égard, on citera l'exemple bien connu des « astronautes » asiatiques.

41 FAIST Th., *op. cit.*, p. 16.

CHAPITRE 2 LE TRANSNATIONALISME POLITIQUE

1. Un pont entre le lobbying et le transnationalisme

Après avoir défini l'approche transnationale des phénomènes migratoires, il s'agit maintenant de mettre en exergue sa composante politique. Pour y parvenir, il est nécessaire de s'appuyer sur le concept plus ancien de lobbying ethnique.

Le lobbying ethnique est étudié aux États-Unis depuis de nombreuses années alors que le transnationalisme est une approche relativement récente. La première pratique est très souvent abordée du point de vue de la science politique (organisation du lobby, description des mécanismes de pouvoir, réceptivité du Congrès à la pression...). La seconde est essentiellement développée par des anthropologues et des sociologues. Par conséquent, les littératures sur ces deux concepts s'en trouvent relativement scindées.

On parle généralement de transnationalisme politique lors de campagnes électorales menées dans plusieurs pays (pour récolter des fonds auprès des diasporas) ou pour désigner des immigrants se rassemblant pour financer des infrastructures dans leur ville ou village d'origine. Le lobbying ethnique, quant à lui, est souvent perçu comme la pression organisée par une communauté sur le gouvernement du pays d'accueil. Aussi, là où le transnationalisme politique insiste sur la mobilité et l'aspect transfrontalier de l'activité politique, le lobbying ethnique se concentre sur l'utilisation d'instances gouver-

nementales du pays d'accueil pour obtenir de celles-ci une action concrète de politique étrangère vis-à-vis d'un pays ou d'une communauté à l'étranger.

Mon optique n'est pas d'insister sur ce qui divise ces deux types approche de l'activité politique des immigrants mais plutôt de mettre en évidence le caractère transnational de chacune. Eva Østergaard-Nielsen abonde d'ailleurs dans ce sens en soulignant que tant l'activité politique transfrontalière (ou *participation directe*) que l'utilisation des institutions du pays d'accueil (*participation indirecte*) sont des activités politiques transnationales.

« Je travaille avec une définition des 'pratiques politiques transnationales' au sens large : selon moi, elles consistent en différentes formes de participation transfrontalière directe des migrants et des réfugiés dans leur pays d'origine mais également de participation indirecte par le biais des institutions politiques du pays d'accueil (ou d'une organisation internationale). Dans le second cas, l'élément transnational comprend la manière dont la participation politique dans un pays, comme le lobbying ou le vote, est influencée par des événements politiques se produisant dans un autre pays. Cette dimension (...) signifie que la mobilité des migrants n'est pas un élément nécessaire au caractère transnational [transnationalness] des activités politiques » (42).

Comme je l'ai noté précédemment, la mobilité est un facteur inhérent aux activités transnationales en ce sens qu'elles impliquent nécessairement des échanges transfrontaliers. Toutefois, le déplacement physique de l'acteur transnational n'est pas un élément déterminant dans l'analyse d'un phénomène politique. Pour cette raison, j'ai décidé de considérer le lobbying ethnique comme une activité politique transnationale. Je l'ai dit, l'impossibilité pour de nombreux Cubains américains (cas exemplaire de lobbying ethnique) de retourner à Cuba n'est pas un frein à l'activité politique transnationale de cette communauté.

42 Traduction de ØSTERGAARD-NIELSEN E., « The Politics of Migrants'... », *op. cit.*, p. 4.

2. Les types d'activités politiques transnationales

La littérature regorge de termes cherchant à désigner les activités politiques des communautés transnationales. Pour ma part, je retiens trois types d'activités recouvrant en grande partie le champ du transnationalisme politique. Comme pour la définition de l'espace et des acteurs du transnationalisme, j'ai choisi de reproduire ici les termes en langue anglaise avant d'en expliquer la signification.

Le premier type d'activité est appelé *Homeland politics* (Activités politiques dans la patrie) et est parfois assimilé à du « nationalisme de longue distance ». Ce terme recouvre d'abord les activités politiques exercées au sein du pays d'accueil par les communautés immigrées dans des domaines relevant du ressort exclusif de leur pays d'origine. Elles servent à marquer le soutien ou l'hostilité de la communauté immigrée à l'égard du régime en place dans le pays d'origine.

Ces activités vont du financement des campagnes électorales et de la participation aux scrutins du pays d'origine (en tant qu'électeur ou candidat), jusqu'au soutien à l'effort de guerre ou au terrorisme, en passant par l'organisation de manifestations de rue (43).

Par exemple, des membres de la communauté dominicaine américaine ont été élus au Parlement dominicain en 1996 à la suite d'une campagne qui a vu cette communauté récolter près de 15 % des fonds dépensés par les candidats dominicains (44).

Ensuite, le *Homeland politics* recouvre également ce qui est parfois appelé *diasporic politics*, à savoir l'activité politique des communautés immigrées empêchées par leur pays d'origine de participer à son système politique (45). C'est le cas de la communauté cubaine américaine – dont certains membres n'ont même jamais mis le

43 VERTOVEC S., *Transnational Challenges to the « New » Multiculturalism*, Document présenté à la Conférence ASA à l'Université de Sussex, 30 mars - 2 avril 2001, p. 14.

44 ITZIGSOHN J. et al., « Mapping Dominican Transnationalism: Narrow and Broad Transnational Practices », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, pp. 328-330.

45 VERTOVEC S., *Migrant Transnationalism...*, *op. cit.*, p. 26.

pied sur le sol cubain – qui s’oppose au régime de Fidel Castro en utilisant le système politique américain étant donné que l’accès à la sphère publique cubaine lui est interdit.

Le second type d’activité politique est appelé *Immigrant politics* (Activités politiques d’immigrés) et désigne les activités politiques que la communauté immigrée entreprend pour améliorer sa situation dans le pays d’accueil. C’est le type d’activité politique transnationale le plus largement étudié en Europe. Il n’est d’ailleurs pas transnational par nature mais peut le devenir si les autorités du pays d’origine s’impliquent dans la lutte menée par ses émigrés dans le pays d’accueil (46). Par exemple, le gouvernement turc s’est prononcé à plusieurs reprises en faveur d’un meilleur traitement de la communauté turque en Allemagne. Il soutient de la sorte les efforts entrepris par la communauté elle-même.

Le troisième est nommé *Translocal politics* (Activités politiques entre localités) et, contrairement aux deux premières catégories, ne concerne pas nécessairement le gouvernement du pays d’accueil ou d’origine de façon directe. On parle ici d’initiatives prises par une communauté immigrée ou par des individus cherchant à améliorer la situation des habitants de la localité (région, village, quartier...) dont ils proviennent (47). Par exemple, des Mexicains américains récoltent des fonds pour financer la construction d’infrastructures publiques dans leur village d’origine. Ce type d’activité, incontestablement transnationale, ne devient politique que lorsque les pouvoirs publics cherchent à les encadrer.

En raison de son aspect purement local et de son plus faible niveau d’implication politique, cette dernière matière ne sera abordée que de façon périphérique.

46 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics. Turks and Kurds in Germany*, Londres, Routledge, 2003, p. 21.

47 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics...*, *op. cit.*, pp. 21-22.

3. Lobbying et transnationalisme aux États-Unis

Le lobbying ethnique fait partie de la scène politique américaine depuis longtemps. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le lobby irlandais américain cherchait déjà à provoquer une guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis dans le but de défaire les Britanniques et de négocier ensuite l’indépendance de l’Irlande (48).

Tony Smith divise l’histoire du lobbying ethnique aux États-Unis en trois grandes étapes. On retrouve généralement cette division dans la littérature sur le lobbying ethnique.

La première va des années 1910 à 1930 durant lesquelles les principaux acteurs ethniques sont d’origine européenne (Allemands, Scandinaves, Irlandais et plus tard Italiens).

Avant cette période, la politique étrangère américaine est entièrement aux mains des Blancs Anglo-saxons Protestants (WASP). Jusqu’au tournant de la Grande Guerre, la célébration des origines immigrées n’est pas jugée incompatible avec l’appartenance à la nation américaine. La culture américaine est jugée assez puissante pour assimiler les différentes communautés au fil du temps. Les Américains naturalisés (*hyphenated Americans*) gardent dès lors des liens étroits avec leur communauté d’origine.

Lors de la Première Guerre mondiale, les ressortissants d’états en guerre avec les États-Unis seront subitement victimes d’une suspicion généralisée sur leur loyauté vis-à-vis de leur pays d’accueil. Pour cette raison, de nombreux Allemands américains auront à cœur de démontrer leur engagement en faveur des États-Unis en abandonnant leurs coutumes, leur langue ou en modifiant leur nom. La question de la loyauté se repose avec la Seconde Guerre mondiale, avec cette fois des conséquences plus dramatiques, à savoir l’incarcération de plus de 110 000 Japonais américains (49).

48 SMITH T., *op. cit.*, p. 48.

49 SHAIN Y., *Marketing the American Creed Abroad – Diasporas in the U.S. and their Homelands*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 15. Notez que Shain

La deuxième période court de 1945 jusqu'à la fin de la guerre froide et se caractérise par un certain « internationalisme » de la politique étrangère américaine. La lutte contre le communisme partout où il se trouve donne à certains lobbies une influence jusqu'alors inégalée sur la politique étrangère américaine. L'importance du contexte idéologique et la concordance de l'agenda du gouvernement américain avec celui de certains lobbies expliquent cette influence. Le lobby cubain représente peut-être une des meilleures illustrations du pouvoir de certains lobbies à cette époque (50).

La troisième période débute après la chute du mur de Berlin. Pour Smith, les années Clinton marquent l'apogée du pouvoir des groupes ethniques sur la politique étrangère. Il prend pour exemple l'implication américaine dans le processus de paix au Proche-Orient, les interventions en Somalie et en Haïti...

L'arrivée des politiques de type « multiculturaliste » et le progrès technologique (51) permettent aux activités politiques transnationales de se développer dans les années 1980 et plus encore durant les années 1990. En effet, selon le postulat multiculturaliste, il n'est plus nécessaire de se fondre dans le courant WASP. La diversité culturelle est une valeur reconnue et promue par la société (52). Ce faisant, les liens avec la patrie sont moins suspects aux yeux du pays d'accueil. Cela s'illustre notamment par l'augmentation de l'envoi d'argent par les immigrés vers leur pays d'origine (appelé remises d'épargnes) (53). C'est à cette époque également que débutent les premières campagnes politiques transnationales où des candidats à

parle d'assimilation. Les immigrés trouvent leur place dans la société américaine en adoptant les normes fixées par les WASP.

50 Les liens entre lobbying et contexte idéologique sont évoqués dans le cas d'étude sur la communauté cubaine américaine.

51 Cf. 1.3 et 1.4.

52 CURRY T., JOBU R. et SCHWIRIAN K., *Sociology for the Twenty-first Century*, 2^e édition, Upper Saddle River, Prentice-Hall, 1999, pp. 36-37.

53 Voir à ce sujet : DIAZ-BRIQUETS S. et PEREZ-LOPEZ J., « Refugee Remittances : Conceptual Issues and the Cuban and Nicaraguan Experiences », *International Migration Review*, vol. 31, n° 2, 1997, pp. 411-437.

une élection nationale se déplacent dans un autre pays pour récolter des fonds et des voix. Parallèlement à cela, les pays récipiendaires de ces activités transnationales cherchent à renforcer les liens avec leur diaspora. Par exemple, ils assouplissent leur politique de double nationalité ou mettent sur pied des administrations destinées à canaliser les actions transnationales (54).

Au-delà du postulat multiculturaliste, Shain formalise l'essor du lobbying ethnique durant la seconde moitié du xx^e siècle par la conjonction de quatre facteurs (55). D'abord, la culture politique libérale-démocrate américaine permet qu'un citoyen soit reconnu peu importe son lieu de naissance (56). Ensuite, la reconnaissance progressive de la diversité ethnique, issue de la lutte pour les droits civiques menée par les Noirs américains, a bénéficié à l'ensemble des communautés immigrées aux États-Unis (57). Un autre critère est le pouvoir des médias. Ceux-ci peuvent donner écho des causes défendues par les communautés transnationales et amplifier l'impact de leurs actions. À cet égard, le rôle des « médias ethniques » (dirigés à l'attention d'une communauté précise) est à souligner : ils renforcent le sentiment d'appartenance à la communauté et le sentiment que celle-ci a des préoccupations propres. Enfin, la division du pouvoir de décision en matière de politique étrangère en fait un instrument de pouvoir fragmenté.

Si les trois premiers arguments sont courants dans la littérature américaine sur l'ethnicité, le dernier mérite un peu plus d'attention car il s'attache à une description du pouvoir propre à la science politique.

54 ROBERTS B. *et al.*, *op. cit.*, p. 247 et PORTES A., *op. cit.*, pp. 151-158.

55 SHAIN Y., *op. cit.*, p. 51.

56 Dans cette idéologie, le fait d'être immigré n'est pas un frein à l'ascension sociale. N'oublions pas qu'il existe aux États-Unis un mythe selon lequel l'immigration est ce qui fait la grandeur du pays.

57 Voir à ce propos : Mc ADAM D., *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999, 304 pages.

Selon Shain, la nature même du Congrès américain (le véritable détenteur du pouvoir en politique étrangère) affecte positivement le pouvoir d'influence des communautés transnationales. En effet, bien que partagé entre deux grands partis, le Congrès ne connaît pas la discipline de parti telle que nous la connaissons en Belgique. De ce fait, chacun de ses membres possède un pouvoir individuel plus fort. En conséquence, ces députés et sénateurs sont plus facilement soumis à la pression des groupes d'influence (ethniques ou non) (58).

Par ailleurs, la souplesse de la législation américaine en matière de financement des campagnes électorales permet aux groupes de pression de soutenir financièrement un candidat dans l'espoir que celui-ci promouvra efficacement leurs intérêts à Washington D.C. (59) (60) (61).

4. Le transnationalisme politique en Europe

La situation de l'Europe face aux phénomènes politiques transnationaux est sensiblement différente de la situation américaine.

D'abord, l'Europe a été confrontée plus tardivement aux phénomènes migratoires. Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'arrivée de travailleurs étrangers pour voir l'immigration prendre une certaine ampleur en Europe. Ensuite, le recrutement des travailleurs immigrés y était pris en charge par l'État-nation. Ce dernier ne souhaitait pas que cette main-d'œuvre s'installe de façon définitive. Pour cette raison, les pouvoirs publics européens tarderont

58 SHAIN Y., *op. cit.*, p. 80.

59 SMITH, *op. cit.*, p. 101.

60 On estime aujourd'hui qu'une campagne coûte entre \$ 600 millions \$ 1 milliard pour la présidence et entre \$ 5 millions et \$ 30 millions pour un siège au Sénat. Voir à ce sujet : DWORKIN D., « The Curse of American Politics », *The New York Review of Books*, 17 octobre 1996, pp. 19-24.

61 Cela conduit certains groupes de pression à « acheter des soutiens » dans des circonscriptions où leur communauté n'est même pas présente. Ainsi, en 1997, Dan Morgan et Kevin Merida du Dakota du Sud, tous deux candidats au Sénat, ont respectivement reçu une aide financière des communautés pakistanaise américaine et indienne américaine.

à développer une réelle politique d'intégration à l'égard des communautés immigrées.

Le cas belge illustre clairement cette situation. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les autorités ont mis sur pied un système de recrutement de main-d'œuvre étrangère appelée à résider temporairement en Belgique. Ce système de rotation a eu pour conséquence de retarder longtemps le débat sur l'intégration des populations immigrées en Belgique.

En tant que travailleurs invités, ces migrants étaient dépourvus de tout droit politique en Belgique. Le syndicalisme s'est alors offert à eux comme la meilleure solution pour défendre leurs intérêts en tant que travailleurs dans leur pays d'accueil. Cette expérience servira d'apprentissage à la vie politique belge pour de nombreux immigrés (62).

À la fin des années '60, la mise en place de *Conseils consultatifs communaux des Immigrés* dans 35 villes belges cherche à établir le contact entre les élus locaux et la population immigrée. Dans certaines villes, les groupes nationaux s'organisent en listes sur base des clivages politiques du pays d'accueil. Les immigrés ont ensuite l'opportunité d'élire leurs représentants. Si cette expérience produit peu d'effets sur le statut des immigrés, elle leur permet toutefois de s'organiser politiquement et de créer des liens avec les partis politiques belges. Ceci crée les conditions nécessaires à l'apparition de candidats d'origine immigrée sur les listes électorales en Belgique (63).

L'exemple belge explique pourquoi les chercheurs européens sur l'immigration ont pris une autre direction que celle prise par leurs collègues américains. En Europe, on examine plus souvent l'activité politique exercée par les immigrés dans le but d'améliorer leur position dans le pays d'accueil. Les études sur le lobbying ethnique et le

62 MARTINIELLO M., « Ethnic Politicians in Belgium », in MARTINIELLO M. (ed.), *Policies and the State : a Comparison of two European Societies*, London, Ashgate, 1998, pp. 109-110.

63 *Ibid.*, pp. 112-113.

« *homeland politics* », sont dès lors moins courantes (64). L'approche transnationale des phénomènes migratoires, encore timidement utilisée dans la littérature francophone, pourrait combler cette lacune.

La conclusion à tirer n'est pas que lobbying ethnique et « *homeland politics* » sont inexistantes en Europe. Le cas d'étude turc examiné plus bas prouve que des communautés immigrées s'engagent parfois dans ce type d'actions en Europe. En outre, certains chercheurs ont démontré que des communautés immigrées collaborent parfois avec leurs homologues résidant dans d'autres pays européens dans le but de se voir reconnaître un meilleur statut par les institutions européennes (65).

L'occasion d'approfondir ces différences et similitudes dans les activités politiques transnationales en Europe et aux États-Unis nous est donnée à travers deux études de cas.

Illustration A : La communauté cubaine américaine

L'histoire de Cuba est depuis longtemps intimement liée à celle du sud de la Floride. Depuis la lutte contre le pouvoir colonial espagnol durant les années 1890 jusqu'à la révolution de 1959, la Floride constitue une base de repli pour nombre d'insurgés cubains.

C'est la Révolution qui marque le véritable début de l'émigration cubaine vers les États-Unis. On peut ensuite isoler trois phases dans l'immigration cubaine. Ces phases se distinguent par le statut socio-économique des migrants et les raisons du départ (66).

La première phase consiste en la fuite vers Miami des élites cubaines fraîchement déchuës.

64 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational politics*, op. cit., p. 6.

65 GEDDES A., « Lobbying for Migrant Inclusion in the European Union », <http://www.ulg.ac.be/cedem/downloads/AGWP.PDF>, adresse consultée le 14 juin 2003, 42 pages.

66 PEDRAZA-BAILEZ S., « Cuba's Exiles: Portrait of a Refugee Migration », *International Migration Review*, vol. 19, n° 1, printemps 1985, p. 9.

Environ 135 000 Cubains arrivent à Miami entre 1959 et 1961 (67). Ces premiers migrants se caractérisent par leur lien avec le régime de Batista et leur relative aisance financière au moment de leur départ.

Après l'échec de l'invasion de la Baie des cochons en 1961, les départs de Cuba s'intensifient et concernent désormais la classe moyenne. La même année, l'administration Kennedy met sur pied le *Cuban Refugee Program* destiné à aider les nouveaux arrivants (68).

Les flux migratoires après la crise de 1962 se stabilisent aux alentours des 15 000 individus par an jusqu'en 1965 étant donné les difficultés de quitter l'île suite à l'embargo (69).

À partir de 1965, un pont aérien entre Cuba et Miami est organisé par les États-Unis à la suite de l'invitation à quitter le pays faite par le gouvernement cubain aux candidats à l'exil.

À la veille de 1980, 680 000 Cubains ont rejoint les États-Unis. Ces vingt premières années d'émigration cubaine sont essentiellement le fait d'une élite d'abord, et de la classe moyenne ensuite. Celle-ci se distinguait de l'élite cubaine tout autant par sa vision du régime en place que par la taille de ses ressources. Les derniers arrivants considéraient le régime castriste comme bien installé alors que les premiers étaient hantés par l'idée de le renverser (70).

La troisième phase de l'immigration cubaine débute le 1^{er} avril 1980 lorsque 10 000 Cubains se réfugient dans l'ambassade du Pérou à la Havane pour y demander l'asile. Le gouvernement cubain réagit en

67 SPEPICK A. et PORTES A., *City on the Edge. The Transformation of Miami*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1993, p. 104.

68 Ce programme fédéral, mis en place trois mois après l'échec de la Baie des Cochons, a fonctionné entre 1961 et 1981. Son but était de recenser les réfugiés cubains et de leur venir en aide. Depuis le *Cuban Refugee Center* de Miami, les autorités américaines offraient notamment aux réfugiés des soins médicaux, de la nourriture, une aide financière ou une formation professionnelle.

69 SPEPICK A. et PORTES A., op. cit., p. 103.

70 PEDRAZA-BAILEY S., op. cit., p. 11.

déclarant que tout qui souhaite quitter le pays peut le faire en se rendant au Port Mariel.

Entre mai et septembre 1980, 124 769 nouveaux Cubains pénètrent sur le territoire américain en formant ce qui sera la plus grande vague d'immigration cubaine.

L'épisode du Port Mariel marque également un tournant dans le statut et la motivation des candidats à l'exil. Leur statut défavorisé a pour conséquence que leur motivation est plus économique que politique. Ils quittent également l'île sans avoir l'espoir de renverser un jour le régime de Fidel Castro. En outre, ces nouveaux arrivants se distinguent par leurs origines ethniques puisque 40 % d'entre eux sont d'origine africaine contre seulement 2,6 % en 1970 (71).

À ce jour, le gouvernement des États-Unis réserve 20 000 places aux immigrés cubains chaque année. La communauté cubaine américaine compte désormais 1,2 million de membres dont 650 000 vivent dans le seul comté de Miami Dade. Les Cubains américains sont également la troisième plus large population hispanique du pays mais bénéficient d'un statut socio-économique plus élevé que la majorité des groupes ethniques aux États-Unis (72).

Les raisons de ce succès sont à trouver dans la création d'une enclave cubaine à Miami. Outre la concentration géographique dans le comté de Miami Dade, Portes explique la création de cette enclave par la conjonction de trois facteurs. Le premier est l'existence d'une économie de marché stable permettant aux immigrés de vendre des biens culturellement associés à la communauté. Le second critère est l'accès à une main-d'œuvre bon marché à l'intérieur de la communauté. Nombre d'entreprises (essentiellement du secteur textile) délocaliseront leurs activités vers Miami pour accéder à la main-d'œuvre cubaine considérée comme qualifiée et moins onéreuse (73). Enfin, la

71 *Ibid.*, p. 23.

72 BOSWELL Th.D., « A Demographic Profile of Cuban Americans », adresse consultée le 15 juin 2003, http://www.cnc.org/demogr_aphicprofile.html

73 STEPICK A. et PORTES A., p. 127.

troisième condition veut que la communauté ait accès au capital. De petites banques de Miami détenues par des capitaux sud-américains rendront cela possible en développant un système de prêt spécifique à l'adresse de la communauté cubaine américaine (74).

Le pouvoir économique de la communauté ne se transforme en pouvoir politique qu'en 1980. Avant cela, l'activité politique de la communauté cubaine américaine se résumait à des opérations de déstabilisation dirigées contre le régime de Castro.

En 1980, l'arrivée massive d'exilés du Port Mariel entraîne une montée de la xénophobie à l'égard des Cubains Américains dans la population WASP de Miami. Face au rejet, la communauté modifie son action politique en s'impliquant dans les affaires intérieures des États-Unis. Des Cubains Américains mettent aussi sur pied des groupes de pression destinés à influencer le choix de politique étrangère des autorités fédérales américaines sur la question cubaine.

La même année, la Cuban American National Foundation (CANF) est créée par un riche homme d'affaires cubain américain, Jorge Mas Canosa. Cette organisation, dont le but est d'obtenir du gouvernement américain une politique stricte d'isolement de Fidel Castro, entame alors ses activités de lobbying à l'égard des membres du Congrès ou de la Maison Blanche. Ces activités sont particulièrement efficaces durant la guerre froide dans la mesure où elles s'inscrivent alors dans la politique américaine de lutte contre le communisme.

En Floride, en l'espace de quelques années, des représentants de la communauté cubaine américaine gagnent des mandats politiques tant au niveau local qu'au niveau de la législature fédérale et fédérale.

L'activité politique cubaine américaine se caractérise par un certain conservatisme et des liens étroits avec le Parti Républicain. Trois raisons principales expliquent cela. D'abord, la communauté cubaine américaine nourrit une profonde méfiance à l'égard du Parti

74 *Ibid.*, pp. 132-133.

Démocrate auquel elle reproche de l'avoir trahie lors de la *Baie des Cochons* ou d'avoir renoué le contact avec Fidel Castro sous la présidence Carter. Ensuite, la politique profondément anti-communiste du Président Reagan a renforcé les liens avec le Parti Républicain. Enfin, la proximité géographique existant dans l'enclave permet aux leaders conservateurs cubains américains d'exercer un plus fort contrôle social sur les membres de la communauté.

Avec la fin de la guerre froide, la lutte contre le castrisme n'est plus une priorité pour les autorités américaines et le succès du lobbying en faveur d'une plus grande sévérité à l'égard de ce régime devient incertain. Néanmoins, les conservateurs cubains américains obtiennent une avancée majeure en 1996 lorsque le Président Clinton approuve le *Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act*, mieux connu sous le nom de ses deux parrains Helms et Burton. Cette loi a au préalable reçu le soutien de personnalités importantes du Congrès parmi lesquelles certaines ont bénéficié, à un moment de leur carrière, du soutien de la CANF lors d'une campagne électorale (75). Le texte renforce l'embargo américain contre Cuba alors même que certaines forces au sein du Congrès souhaitent le voir s'affaiblir. La sévérité du texte et ses implications pour les pays tiers vaudront même aux États-Unis de voir certains de leurs principaux partenaires (Canada, Mexique, Union européenne) s'opposer ouvertement au contenu de cette loi (76).

L'affaire Elian représente, par contre, les limites du pouvoir de la communauté cubaine américaine. Le 24 novembre 1999, le petit Elian Gonzalez (6 ans) est repêché au large du Détroit de Floride où le naufrage de son embarcation cause la mort de onze *boat people* – dont sa mère – fuyant Cuba. L'enfant est rendu à sa famille maternelle de Miami qui introduit rapidement une demande d'asile. Peu après, son

75 The Center for Responsive Politics, « The Cuban Connection: Cuban American Money in US Elections 1979-2000 », adresse consultée le 12 avril 2003, <http://www.opensecrets.org/pubs/cabareport/legislation.asp>.

76 RICHARDSON S. et WEISS D., « The Helms-Burton Act », adresse consultée le 10 mars 2003, <http://www.earlham.edu/rpols/ps17971/weissdo/helmsB.html>.

père, divorcé et remarié, réclame son retour à Cuba. S'en suit une bataille juridique de sept mois au terme de laquelle la garde de l'enfant est violemment retirée à sa famille cubaine américaine et rendue à son père par l'*Immigration and Naturalization Service* (INS) (77). Cet épisode verra la communauté cubaine américaine s'opposer à l'opinion publique américaine. Cette dernière refusait de voir en Elian un symbole de la lutte anti-castriste. Au contraire, suite à l'Affaire Elian et ses débordements (78), la communauté donne d'elle-même une image d'extrémiste qui sera largement reprise par l'opinion publique. En renvoyant Elian à son père, le président Clinton et son ministre de la Justice Janet Reno suivront eux-mêmes la logique consistant à ne voir en Elian qu'un cas, certes tragique, de réunification familiale.

Les activités politiques de la communauté cubaine américaine ont radicalement changé depuis 1959. Ces activités ne sont véritablement transnationales que depuis 1980 lorsque la communauté commence à s'engager activement dans la vie politique américaine et cela toujours dans le but d'imposer le changement à Cuba. La guerre froide constituera l'apogée du pouvoir des Cubains américains grâce à la compatibilité de leur agenda avec celui de la Maison Blanche. Avec les années '90, ce pouvoir s'affaiblit mais la diaspora cubaine parvient encore à promouvoir ses objectifs comme l'illustrent la loi Helms-Burton ou le soutien du Président George Walker Bush aux Cubains américains. Néanmoins, il est irréfutable que leur pouvoir est aujourd'hui contesté par d'autres lobbies et par l'opinion publique américaine.

Illustration B : La communauté turque allemande

Le 30 octobre 1961, la Turquie et la République Fédérale d'Allemagne signent un accord de recrutement de « main-d'œuvre

77 VEIGA A., « A Year Later, Elian's Echoes Linger », *The Los Angeles Times*, 5 février 2000, p. 102.

78 PORTES A., « The Cuban-American Political Machine: Reflections on its Origins and Perpetuation », Paper written for the conference on « Cuba » sponsored by the Center for International Studies of El Colegio de Mexico, 15 mars 2002, p. 19.

invitée » (*Gastarbeiter*). Les termes de cette convention encouragent l'immigration d'ouvriers masculins turcs à venir travailler une à deux années dans une Allemagne alors en plein boom économique, pour ensuite rentrer chez eux et faire place à de nouveaux arrivants (79).

Dès 1964, le principe de rotation est abandonné face aux pressions des milieux économiques allemands opposés à ce système (80). En 1973, la crise économique liée au choc pétrolier pousse les autorités allemandes à mettre un terme au programme de recrutement après que 700 000 travailleurs turcs y aient participé.

Contrairement aux espoirs des autorités, les immigrés turcs ne rentrent pas dans leur pays d'origine. L'abandon du principe de rotation les a conduits à étendre leur permis de résidence voire à demander un droit de séjour permanent. Dès lors, nombre d'entre eux font venir leur famille en Allemagne et prouvent de la sorte leur désir de prolonger leur séjour (81).

Parallèlement à ces phénomènes, 370 000 Turcs sont acceptés comme demandeurs d'asile en Allemagne entre 1979 et 2001 (82).

À ce jour, l'Allemagne compte environ 2 millions de citoyens d'origine turque auxquels il faut ajouter plus de 400 000 individus ayant obtenu la nationalité allemande entre 1972 et 2000. Cette communauté – dont 500 000 membres se réclament d'origine kurde – représente 2,3 % de la population allemande.

Étant donné le caractère initialement temporaire du séjour des travailleurs turcs, l'Allemagne ne prévoit pas de réelle politique d'intégration pour ces populations. Le sentiment de rejet dont se sent victime une partie de la communauté turque explique son repli iden-

79 OEZCAN V., « Germany : Immigration in Transition », Migration Policy Institute, <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=22>, adresse consultée le 3 mars 2003.

80 X, « Les Turcs en Allemagne – Rappel de quelques clés », adresse consultée le 15 mars 2003, http://www.bleublanc-turc.com/france-turcs/turcs_allemande.htm.

81 OEZCAN V., *op. cit.*, p. 3.

82 Le coup d'État de 1980 en Turquie et le conflit kurde dans les décennies suivantes expliquent en grande partie ce chiffre.

titaire subséquent. Face à une société qui ne les accepte pas, certains immigrés cherchent dans la célébration des symboles turcs une façon de se défendre (83). Des auteurs, comme Thomas Faist, estiment même que les émigrés turcs, confrontés à des problèmes d'intégration dans leur nouvel environnement, s'engagent plus volontiers dans des organisations religieuses ou politiques radicales (84).

En outre, les règles d'accession à la citoyenneté allemande basées sur le droit du sang contribuent à freiner l'intégration de la communauté. Elles restreignent également les capacités de la communauté à s'exprimer politiquement (elle n'a pas le droit de vote) (85). Jusqu'à la réforme du code de la nationalité en 2000, ces conditions encourageront la communauté turque à s'organiser politiquement autour des clivages de son pays d'origine, favorisant de la sorte l'émergence d'un espace politique transnational turc (86).

Outre les raisons liées au statut de l'immigré turc en Allemagne, l'attitude du gouvernement turc à l'égard de sa diaspora favorise également la construction d'une communauté transnationale. Ankara souhaite en effet garder un lien étroit avec les Turcs d'Allemagne pour diverses raisons : encourager l'envoi d'argent des travailleurs turcs d'Allemagne vers leurs proches restés au pays (environ 4,5 milliards de dollars chaque année), contrôler les Turcs Allemands critiquant ouvertement le gouvernement turc et promouvoir la candidature de la Turquie à l'Union européenne en insistant sur les succès de l'immigration turque en Allemagne.

Ce dernier point mérite d'ailleurs d'être développé. En effet, la Turquie entretient des rapports étroits avec l'Union européenne

83 Entretien avec Christiane Timmerman.

84 FAIST Th., *The Volume and Dynamics...*, *op. cit.*, p. 221.

85 OGELMAN N., MONEY J. et MARTIN P., « Immigrant Cohesion and Political Access in Influencing Foreign Policy », *SAIS Review*, vol. XXII, n° 2, Été-Automne 2002, p. 147.

86 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics Turks and Kurds in Germany*, London, Routledge, 2003, p. 38.

depuis 1963 (87) mais n'avait, jusqu'en décembre 2004, pas été invitée à débiter les négociations avec Bruxelles. Selon toutes probabilités, ces négociations s'ouvriront en octobre 2005 (malgré les charges répétées des opposants à l'adhésion de la Turquie). Les réserves de l'UE concernent essentiellement l'état des Droits de l'Homme, le traitement des minorités, le poids de l'armée dans le fonctionnement démocratique de l'État et la situation économique. La Turquie oppose à cela les efforts réalisés dans ces domaines et accuse l'Europe de lui refuser l'accès en raison de ses différences culturelles et religieuses. Elle se trouve confortée dans cette position par le débat qui s'est produit en Europe peu avant les réunions du Conseil à Copenhague en 2002 (88) et à Bruxelles en décembre 2004. L'utilisation de la communauté turque allemande pourrait être décisive dans la question du « fossé » culturel séparant la Turquie et l'Europe.

En insistant systématiquement sur la réussite d'entrepreneurs et d'étudiants universitaires d'origine turque en Allemagne (89), la Turquie cherche à démontrer la capacité d'intégration des Turcs dans l'Europe moderne. Cela constitue un exemple de l'utilisation symbolique d'une communauté émigrée par son pays d'origine.

Cette utilisation symbolique conduit les autorités turques à prendre diverses mesures. Des textes législatifs accordant des droits supplémentaires aux Turcs allemands ont ainsi été adoptés. Ensuite, les autorités turques exercent régulièrement des pressions sur Berlin pour l'interpeller sur les activités politiques d'organisations turques allemandes qu'Ankara juge subversives et qu'elle aimerait voir plus sévèrement sanctionnées (dans le cas d'activités illégales) (90). Enfin, il est arrivé que le gouvernement turc interfère directement dans les affaires intérieures allemandes en donnant des consignes de vote aux

87 1963 marque la date de la signature de l'accord d'association entre la Turquie et la CEE aussi connu sous le nom d'*Accord d'Ankara*.

88 Voir à ce sujet MOUTON O., « On se divise au sujet de la Turquie... », *La Libre Belgique*, 21 novembre 2002.

89 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics...*, op. cit., p. 113.

90 FAIST Th., « International Migration and Transnational Social Spaces: Their Evolution, Significance and Future Prospects », *IIS-Arbeitspapier*, n° 9, 1998, p. 23.

Allemands d'origine turque (il leur rappelle quel parti a opté pour une politique favorable à la Turquie) (91).

À ce jour, on recense plus de 2 000 organisations turques en Allemagne et on estime que 80 % d'entre elles ont une orientation politique bien définie (92). Sans entrer dans les détails, les principaux clivages sont les suivants : idéologique (entre partisans et opposants au Kémalisme), politique (sur base des partis turcs), religieux (entre Sunnites et Alévites) et ethnique (entre Turques et Kurdes principalement).

Cette dernière division illustre bien comment la politique turque se joue à la fois en Allemagne et en Turquie. En Turquie, le conflit kurde a fait 30 000 morts entre le milieu des années 1980 et le cessez-le-feu de 1999. En Allemagne, des organisations proches du PKK ont quant à elles fait pression sur le gouvernement allemand pour qu'il adopte une position dure sur le traitement de la minorité kurde par Ankara. Cette pression a même conduit certains terroristes à opérer sur les deux territoires. Ces événements ont entraîné l'interdiction de certaines organisations turques allemandes, ce qui tend à prouver que le gouvernement allemand n'autorise évidemment le transfert des clivages turcs sur son territoire que dans les limites du respect de loi.

L'arrestation d'Abdullah Öcalan en 1999 et les manifestations parfois violentes qui ont suivi confirment ces limites. Le chancelier Schröder déclara qu'il est inacceptable qu'un conflit auquel l'Allemagne est étrangère se joue sur son territoire (93).

L'exemple de la question kurde s'inscrit dans le contexte plus général du débat politique turc en Allemagne. Ce débat a conduit à la création d'un espace public transnational qu'Argun appelle *Deutschkei* (contraction de *Deutschland* et *Turkei*) (94). Il présente la

91 ARGUN B.E., *Turkey in Germany. The Transnational Sphere of Deutschkei*, New York, Routledge, 2003, p. 76.

92 *Ibid.*

93 OGELMAN N., MONEY J. et MARTIN P., op. cit., p. 150.

94 ARGUN B.E., op. cit., p. 171.

caractéristique d'être déterritorialisé. En effet, il n'est pas tout à fait en Allemagne car les questions qui y sont abordées concernent en grande partie la Turquie et sont envisagées selon les divisions de la société turque. Il n'est pas en Turquie non plus en raison du statut socio-économique de ses membres et en raison des droits dont ceux-ci jouissent en Allemagne. Il s'agit en réalité d'une sphère dans laquelle des relations politiques transnationales prennent place sous forme triangulaire entre le pays d'accueil (l'Allemagne), le pays d'origine (la Turquie) et la communauté immigrée (95).

En conclusion, le cas de la communauté transnationale turque allemande est éclairant car il montre bien que les activités politiques transnationales sont un jeu de balancier entre pouvoir et faiblesse.

Faiblesse d'abord, parce que la politique turque allemande s'est organisée sur les clivages de la patrie et a empêché de la sorte l'émergence d'un consensus dans la communauté quant à son intégration dans le pays d'accueil. Elle invite aussi les autorités turques à intervenir dans les affaires intérieures allemandes afin de canaliser l'opposition turque allemande, freinant de la sorte un peu plus l'intégration de la communauté.

Pouvoir ensuite, comme en témoigne le statut officiel d'ambassadeur confié par l'État turc à sa diaspora dans le but de faciliter son adhésion à l'Union européenne. Ce lien semble permettre aux émigrés turcs d'améliorer leur statut dans le pays d'origine. Cependant, il s'agit de ne pas surestimer le pouvoir d'influence des immigrés turcs sur les autorités en Turquie. Une vision paternaliste des émigrés est encore prégnante en Turquie. Le gouvernement est donc encore souvent tenté d'exiger le soutien (essentiellement financier) des émigrés sans leur accorder de droits supplémentaires en retour. En outre, il faut signaler que les communautés turques dans l'UE sont loin d'être le seul « pont » entre la Turquie et les autorités européen-

95 FAIST Th., « International migration... », *op. cit.*, p. 22.

nes (en témoigne la puissance des échanges économiques depuis les années 1960) (96).

La perspective de l'intégration de la Turquie dans l'Union ne laisse pas non plus la classe politique allemande indifférente. Sachant que les 2 millions de Turcs allemands deviendraient ressortissants de l'Union avec un droit de vote aux élections municipales et européennes, il s'agirait d'un groupe conséquent d'électeurs. Le débat lors des élections législatives de 2002 en Allemagne, des élections européennes de 2004 et, plus récemment, les débats sur l'ouverture des négociations avec l'UE, témoignent de l'importance de cette question (97).

-
- 96 ØSTERGAARD-NIELSEN E., « Politics Across Borders, the Transnational Dimension of Migrants Political Activism in Europe », Conférence au CEDEM, 9 décembre 2004.
- 97 Un des enjeux de la campagne était l'intégration de la Turquie. Le Chancelier Schröder (SPD) s'était positionné en faveur et le candidat Stoiber (CDU-CSU) contre. En conséquence ou non, 65 % des citoyens allemands d'origine turque ont voté pour le SPD du Chancelier Schröder. Voir à ce sujet : WINESTOCK G. et SHISHKIN P., « EU Weighs Bid of Shaky Aspirant, Turkey », *The Wall Street Journal*, 12 août 2002, p. 19.

CHAPITRE 3

LES CONTEXTES DU TRANSNATIONALISME POLITIQUE

Après avoir retracé les origines et clairement défini le transnationalisme politique, il m'a été donné de voir diverses formes d'activités transnationales à travers deux cas d'études. Bien que les cas examinés se focalisent sur *l'immigrant politics* et le *homeland politics*, divers enseignements théoriques en matière de transnationalisme politique peuvent être tirés.

Le but de cet exercice de théorisation est de donner un nouvel éclairage aux phénomènes politiques immigrés en les replaçant dans quatre contextes particuliers. Bien entendu, il ne s'agit pas d'examiner tous les déterminants du transnationalisme politique mais plutôt de se focaliser sur les plus importants. En outre, nous verrons que certains facteurs peuvent avoir des effets contraires (le développement futur des recherches en transnationalisme politique devrait permettre d'éclaircir ces points). Ce faisant, je souhaite arriver à mettre au point un schéma auquel on pourrait soumettre toute communauté transnationale dont on souhaite analyser l'activité politique. Bref, il s'agit en quelque sorte de mettre en avant les facteurs conditionnant la forme (98) et l'efficacité (c'est-à-dire la capacité qu'a la communauté à réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée) des activités politiques transnationales.

98 Les différents types d'activité politique transnationale sont définis dans le chapitre 2.

Un contexte est, au sens où je l'entends, un ensemble de circonstances dans lesquelles se produit un événement. Les deux cas d'études que j'ai développés plus haut mettent en avant une série de circonstances qui freinent ou encouragent la communauté transnationale dans ses activités politiques. Cette variété de circonstances peut cependant être rassemblée en quatre grands domaines ou contextes. L'intérêt du concept de « contexte » est qu'il est évolutif. En effet, l'erreur en transnationalisme politique serait de croire que ses déterminants sont figés et sont imposés aux communautés unilatéralement. Je tenterai ici de démontrer qu'il existe une dynamique entre les différents contextes.

Tous les auteurs du transnationalisme ont souligné l'importance d'un ou plusieurs de ces facteurs selon les cas. Pour cette raison, ce sont moins les contextes pris individuellement que leur assemblage et leur mise en perspective qui m'intéressent car ils constituent, à mon sens, un travail inédit. Les contextes du transnationalisme politique sont les suivants :

1. Le contexte de départ

Ce contexte rassemble tous les facteurs influençant l'activité politique transnationale liés au pays d'origine. Comme son nom l'indique, il rassemble des conditions associées au départ des émigrés vers leur pays d'accueil mais également les dispositions prises dans le pays d'origine après le départ dans le but d'influencer l'activité politique de ses émigrés.

1.1 *Les raisons du départ*

Le rôle des motifs qui poussent un individu à quitter son pays est capital dans la teneur et l'intensité des actions politiques qu'il entreprendra depuis son pays d'accueil. Les exemples cubain américain et turc allemand sont éclairants à cet égard. Nous avons vu que les premiers exilés cubains à rejoindre Miami l'ont fait pour des raisons politiques. Poussée par la révolution cubaine et la menace qu'elle représentait pour l'ordre social existant, l'élite cubaine a fui avec l'intention de fomenter un coup d'État depuis la Floride. Pour

cette raison, des exilés cubains ont collaboré avec la CIA pour envahir Cuba quelques mois à peine après leur arrivée.

Lorsque, par contre, l'immigration cubaine est plus motivée par des raisons économiques (à partir de 1980), on constate que la tendance à s'engager dans l'activisme décroît. Au contraire, l'immigration turque des premières heures était uniquement économique ; cela s'est traduit par son organisation principalement en syndicats. Ce sont d'autres facteurs qui expliquent son activité politique transnationale, notamment l'arrivée de réfugiés politiques.

Ceci étant, on ne s'étonne pas que, d'une façon générale, les communautés fuyant pour des raisons politiques sont plus disposées à s'organiser politiquement dès leur établissement.

1.2 *La perspective du retour*

Ce critère est ambivalent mais possède un rôle évident dans les deux exemples observés. Le désir et la conviction que le retour est possible mobilisent les premiers exilés cubains. Après la crise des missiles de Cuba, la communauté cubaine américaine voit ses chances de retourner sur l'île s'amincir considérablement. En conséquence, nombre d'exilés tournent leurs efforts vers l'activité économique et la constitution de l'enclave. Pour les Turcs d'Allemagne en revanche, la fin du système de rotation et la réunification familiale du début des années 1970 réduisent les perspectives de retour. Ceci marque le moment du transfert des clivages politiques turcs vers la communauté turque allemande.

On constate dès lors que ce critère, bien qu'il joue un rôle déterminant dans les deux cas, peut exercer son influence en sens opposés.

1.3 La vision qu'a le pays d'origine de sa diaspora (critère symbolique)

Les deux critères précédemment cités ont également pour conséquence de façonner l'image que les autorités d'un pays ont de leur diaspora.

Parce qu'elle quitte initialement le pays pour des raisons politiques et qu'elle tente jusqu'à aujourd'hui de faire chuter le président Castro, la diaspora cubaine constitue le principal ennemi du régime. Pour cette raison, les autorités cubaines présentent depuis des décennies sa diaspora comme les rebuts de la société cubaine (99) au mieux, et au pire comme des traîtres. Cette utilisation symbolique de la diaspora a permis à Fidel Castro de maintenir sa population dans un état de mobilisation permanente contre l'ennemi extérieur (100). En retour, cette caractérisation par le régime castriste renforce l'engagement de la communauté cubaine américaine dans la lutte anti-castriste.

En revanche, la Turquie a une position différenciée quant à sa diaspora. D'un point de vue global, son opinion est positive dans la mesure où les émigrés turcs sont une source considérable de revenus pour le pays. Les autorités font donc en sorte de maintenir des liens privilégiés avec la communauté turque allemande afin que cette source ne se tarisse point. En outre, les efforts de la Turquie pour rejoindre l'Union européenne ont incité les autorités turques à considérer leurs émigrés comme leurs premiers ambassadeurs (101). J'ai toutefois souligné les limites de ce rôle. De plus, cette fonction n'est acceptée que par une partie de la communauté. En effet, celle-ci est divisée entre partisans et opposants au régime turc. Cette opposition d'une partie de la communauté explique l'ambiguïté du gouvernement turc qui, pour des raisons économiques et politiques, souhaite garder un lien privilégié avec sa diaspora, mais fait pression sur les autorités allemandes pour museler les opposants à l'intérieur de la

99 Cf. les exilés du Port Mariel.

100 Entretien avec Jorge Luis Alfonso Ramos.

101 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics...*, op. cit., p. 113.

communauté. En conséquence, l'influence d'Ankara sur la politique transnationale turque allemande est réelle, mais ses effets sont bien évidemment différents selon que l'immigré s'oppose ou non au régime de son pays d'origine.

1.4 Les dispositions légales du homeland en relation avec sa diaspora

Le caractère favorable ou défavorable de cette législation dépend bien sûr de l'image qu'a le *homeland* de sa diaspora. Je ne retiens volontairement que deux domaines principaux dans lesquels le pouvoir législatif adopte des normes touchant la diaspora : la citoyenneté et les questions financières.

Le Mexique constitue à ce titre un bon exemple. Après avoir longtemps considéré ses émigrants comme des marginaux (*pochos*), Mexico offre aujourd'hui aux citoyens américains d'origine mexicaine la possibilité d'acquérir la citoyenneté mexicaine sans devoir renoncer à leur passeport américain. Ils bénéficient de la sorte des droits économiques jusqu'alors refusés aux étrangers mais restent cependant dépourvus de droits politiques (102). En outre, en créant le *Programme pour les Communautés Mexicaines à l'Étranger* (PCME), les autorités mexicaines ont clairement affiché leur désir de maintenir des liens étroits avec leurs émigrés. Une des manifestations les plus éclairantes de ce programme est le projet « deux pour un » organisé entre 1993 et 1995. Ce projet prévoyait que pour tout dollar récolté par des Mexicains à l'étranger et affecté à la réalisation d'une infrastructure communautaire (puits, école, pont...), l'État fédéral et l'État du Zacatecas s'engageaient à ajouter chacun un dollar (103). L'intérêt de ce genre de programme est double. D'une part, il s'agit de soutenir financièrement le homeland et de l'autre, de renforcer les liens avec la

102 BRIEMLOW P. et DONNELLY P., « Opposing Views on Dual Citizenship », *Insight on the News*, n° 25, 2000, p. 40 et RENSHON S., op. cit., p. 25.

103 ROBERTS B., FRANK R., LOZANO-ASCENSIO F., « Transnational Migrant Communities and Mexican Migration to the US », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, p. 253.

communauté émigrée dans l'espoir que celle-ci se mobilise politiquement au profit du *homeland*.

2. Le contexte de réception

Les facteurs ici examinés concernent le pays d'accueil et la façon dont il peut influencer la communauté immigrée dans ses activités politiques transnationales. Ce contexte détermine le statut de l'immigré, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles l'immigré est reçu dans le pays d'accueil et les moyens mis en œuvre pour son intégration.

2.1 Les dispositions légales sur l'immigration

On se réfère ici aux normes fixant les conditions dans lesquelles les immigrés doivent être reçus.

Le *Cuban Adjustment Act* de 1966 illustre l'importance de ce type de normes en matière de transnationalisme. En confiant rapidement un droit de séjour permanent aux exilés cubains, il a permis « l'enracinement » de la communauté cubaine sur le territoire américain (104). Le législateur allemand, quant à lui, n'a pas pris soin de penser à l'intégration des immigrés turcs puisqu'il pensait sa politique d'immigration comme temporaire. Cette absence va pousser les immigrés turcs à s'organiser selon les clivages du pays d'origine.

2.2 L'accès à la citoyenneté

La citoyenneté est ici entendue dans son sens américain, il faut donc comprendre nationalité. Elle découle en partie des dispositions sur l'immigration évoquées plus haut. En obtenant rapidement un permis de séjour permanent sur le territoire américain, la communauté cubaine peut opter pour la nationalité américaine après cinq années de résidence. La citoyenneté américaine s'est révélée décisive dans l'activité politique de la communauté cubaine américaine. Elle

104 Cette loi confère un statut préférentiel aux immigrés cubains par rapport aux autres immigrés. Elle leur permet, en effet, d'obtenir un droit de résidence permanent un an seulement après leur arrivée sur le territoire américain.

lui a donné accès au droit de vote, une prérogative que les Cubains américains utilisent plus fréquemment que d'autres immigrés pour atteindre leurs objectifs.

Par contre, les difficultés posées par la législation allemande pour accéder à la nationalité allemande ont découragé nombre de Turcs allemands. De plus, l'application stricte du droit du sang jusqu'en 2000 a perpétué les difficultés de la communauté turque allemande à s'exprimer politiquement en Allemagne. En effet, la seconde génération ne possédait pas non plus le droit de vote.

2.3 L'ouverture du système politique aux intérêts transnationaux

Sous cette catégorie un peu vague se cachent deux éléments conditionnant la faculté d'une communauté transnationale à se faire entendre : le système électoral et la division du pouvoir.

Le système électoral allemand impose, par exemple, des seuils de représentation au Parlement et oblige les partis à être dirigés par des leaders de nationalité allemande. Cela freine l'ascension politique de la communauté turque allemande au niveau national. Les candidats turcs sont dès lors forcés de passer par les grands partis pour espérer être élus. Cette relative fermeture du système politique allemand aux intérêts immigrés explique en partie la focalisation de la communauté turque allemande sur le gouvernement d'Ankara plutôt que sur celui de Berlin.

En matière d'accès aux sphères décisionnelles, la communauté cubaine américaine, elle, bénéficie de la large fragmentation du Congrès dans le domaine de la politique étrangère. Sachant qu'il n'existe pas de consigne de vote dans les partis américains, la communauté peut exercer une pression sur chaque congressiste individuellement (105) (106). En outre, elle bénéficie du système libéral de financement des campagnes électorales aux États-Unis autorisant les dons tant individuels que collectifs (comme ceux de la CANF).

105 SHAIN Y., *op. cit.*, p. 80.

106 Voir également : OLSON W.C., « The US Congress: An Independent Force in World Politics ? », *International Affairs*, vol. 67, n° 3, juillet 1991, pp. 547-563.

2.4 L'opinion publique et les médias

En politique transnationale, comme en politiques intérieure et internationale, le pouvoir des médias et le poids de l'opinion peuvent influencer de façon décisive la conduite ou les résultats d'un dossier.

L'Affaire Elian Gonzalez illustre bien cette capacité d'influence des médias et de l'opinion publique. Elle montre aussi l'importance que la communauté cubaine américaine leur accorde. La grande majorité des organes de presse américains, à l'exception notable de certains journaux de Floride (107), ont refusé de voir en l'enfant un symbole de la lutte contre Fidel Castro (comme l'auraient souhaité les conservateurs cubains américains). Ce point de vue a été repris par l'opinion publique et par le président Clinton. Ce dernier était soucieux d'être en phase avec l'opinion publique à quelques mois des élections ; et cela au risque de s'aliéner le vote cubain américain. L'Affaire Elian a terni considérablement l'image de la communauté cubaine américaine. Les sondages lui ont fait prendre conscience de l'écart existant entre son combat et la compréhension qu'en a l'opinion publique américaine. Dans ce dossier, la CANF a réagi en mettant en œuvre des campagnes de communication destinées à faire adhérer la population à sa cause. Ce genre de campagne marque un tournant dans l'action politique de la communauté cubaine américaine. Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'appui de l'opinion publique ne lui était pas nécessaire puisque son combat coïncidait avec l'agenda politique américain (lutte contre le communisme) (108). Maintenant que Cuba est devenu un dossier secondaire, la communauté cubaine américaine a besoin du soutien de l'opinion pour ramener son combat dans les couloirs du Congrès et de la Maison Blanche.

107 Voir au sujet de la couverture médiatique de l'Affaire Elian en Floride : CONTRERAS J., « Covering Elian in Print. How did the Miami Media do It? », *Harvard International Journal of Press and Politics*, n° 5 (4), 2000, pp. 123-127.

108 Au sujet des relations entre l'efficacité des politiques transnationales et la réaction de l'opinion publique : voir SAIDEMAN S.M., « The Power of the Small: The Impact of Ethnic Minorities on Foreign Policy », *SAIS Review*, vol. XXII, n° 2, été-automne 2002, p. 94.

3. Le contexte interne à la communauté

Ce contexte décrit comment l'organisation interne de la communauté et son développement socio-économique conditionnent l'activité politique transnationale.

3.1 Le statut socio-économique de la diaspora

Ce facteur n'est pas uniquement dépendant de la communauté elle-même. Il est évident que les politiques d'intégration du pays d'accueil jouent un rôle capital dans la définition de ce statut (comme je l'ai décrit dans le contexte de réception). Cependant, j'ai décidé d'inclure le statut socio-économique dans ce contexte-ci car la communauté en est partiellement responsable.

La communauté cubaine américaine, bien qu'ayant bénéficié d'un contexte de réception favorable, a su tirer profit de sa situation d'exil. Elle a mis sur pied l'enclave qui lui assurera la réussite économique et qui servira ensuite ses objectifs politiques.

En revanche, la communauté turque allemande, n'est pas accueillie de façon à encourager son ascension sociale et perpétue, en outre, certaines pratiques qui nuisent à son ascension. Le problème de l'apprentissage de la langue confine une partie de la communauté dans des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés (109). Comme nous l'avons vu précédemment, la marginalisation qui en résulte stimule les liens transnationaux (110).

109 Entretien avec Christiane TIMMERMAN.

110 Rappelons-nous que le statut socio-économique de l'immigré et de sa communauté peut influencer de diverses façons sur ses activités transnationales. En témoigne le désaccord entre FAIST d'une part, et GUARNIZO, PORTES et HALLER de l'autre.

3.2 Mobilisation, cohésion et définition de l'agenda politique transnational

La réussite et l'impact des actions menées par la communauté transnationale dépendent bien entendu de sa capacité de mobilisation autour de grandes questions définies au préalable. Notons que, dans ce domaine la concentration géographique de la communauté transnationale constitue un atout.

Le référendum « anti-hispanique » en Floride en 1980 (111) est le déclencheur qui transforme la mobilisation économique cubaine américaine en mobilisation politique. Celle-ci transparait au niveau du taux de naturalisation et du taux de participation électorale de la communauté, tous deux bien supérieurs à ceux des autres communautés immigrées. Cette mobilisation permet aux Cubains américains de dominer l'enclave tant économiquement que politiquement. Elle leur permet également de bénéficier de l'oreille attentive des congressistes et des candidats à la présidence. Cette mobilisation n'aurait qu'une efficacité moyenne si elle ne concernait pas des questions sur lesquelles il existe un consensus dans la communauté. Aussi, avec plusieurs milliers d'organisations plus ou moins politiquement orientées, la communauté turque allemande fait certes preuve d'une certaine mobilisation. Elle se divise pourtant sur des thèmes de politique turque aussi fondamentaux que le caractère séculier de l'État, le traitement des minorités ou les droits de l'homme. Ceci empêche toute action coordonnée de ces organisations sur la scène politique allemande.

3.3 Le leadership dans la communauté

La direction de la communauté est un élément critique dans la mobilisation et la définition de l'agenda examiné plus haut. De l'émergence d'un leader s'exprimant ou prétendant s'exprimer au

111 Ce référendum proscrivait l'usage de la langue espagnole dans l'administration.

nom de l'ensemble de la communauté, dépend bien souvent l'attention des autorités à ses revendications (112).

Jorge Mas Canosa, le premier dirigeant de la CANF, a rapidement bénéficié d'une grande aura dans la communauté. Ce statut lui donnait une crédibilité certaine lorsqu'il négociait avec les congressistes ou les candidats à la présidence. Il pouvait en effet assurer à ses interlocuteurs qu'une partie importante de la communauté adopterait ses consignes de vote. L'absence de leadership, comme l'illustre le cas de la communauté turque allemande, a l'effet inverse sur les autorités allemandes : elles s'interrogent en permanence sur la représentativité de leur interlocuteur et donc sur sa capacité à répondre aux attentes de la communauté.

3.4 La gestion de la question générationnelle

La transmission du combat politique transnational à la nouvelle génération est un moment critique dans la vie de la communauté. Bien souvent, la seconde génération a un lien plus distant vis-à-vis du *homeland* dans la mesure où elle est née dans le pays d'accueil et y a vécu plus longtemps que dans le *homeland* (avec les conséquences que cela a en termes d'éducation, de vie sociale, de sentiment d'appartenance...). Cependant, l'espace politique transnational dans lequel la nouvelle génération a été élevée n'est pas sans influence sur sa capacité à prendre le relais (113) (114).

La seconde génération cubaine américaine illustre clairement l'influence du changement générationnel en transnationalisme politique. Bien qu'élevée dans la haine du *Líder Máximo*, elle se déclare autant cubaine qu'américaine et une partie de la nouvelle génération

112 Au sujet du leadership dans les communautés immigrées, voir : MARTINIELLO M., *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, L'Harmattan, 1992, 317 pages.

113 VERTOVEC S., *Migrant Transnationalism and Modes...*, op. cit., p. 17.

114 Pour une analyse plus poussée des questions générationnelles et leurs liens avec le transnationalisme, voir LEVITT P., WATERS M.C. (eds), *The Changing Face of Home. The Transnational Lives of the Second Generation*, New York, Russel Sage Foundation, 2002, 408 pages.

se démarque même de ses aînés en adoptant un regard critique sur le travail du passé. Cela explique pourquoi la nouvelle direction de la CANF remet aujourd'hui en cause l'isolationnisme à tous crins prôné par la première génération durant quarante ans. Toutefois, il reste difficile de défendre l'ouverture dans la communauté cubaine américaine aujourd'hui dans la mesure où l'anti-castrisme reste une puissante contrainte dans l'enclave (cf. l'Affaire Elian Gonzalez).

La seconde génération turque allemande est pour sa part encouragée à poursuivre l'orientation politique transnationale de ses parents. La perpétuation de certaines pratiques sociales n'y est pas étrangère. Par exemple, il est encore courant pour un Turc allemand de retourner se marier dans son pays d'origine et de ramener son épouse en Allemagne. Cette conduite repose le problème de l'apprentissage de la langue allemande à chaque génération car l'allemand est peu parlé dans ces foyers turcs allemands (115). Ce frein à l'intégration encourage par conséquent la nouvelle génération à reproduire les clivages de la société turque tels qu'importés par leurs parents (116).

4. Le contexte international

Les déterminants repris sous ce titre revêtent un caractère particulièrement important quand une communauté transnationale tente d'influer sur une situation dans le *homeland* en s'adressant aux autorités de son pays d'accueil. Ils fixent également toute une série de contraintes auxquelles la communauté doit se soumettre dans ses activités politiques.

115 Entretien avec Christiane TIMMERMAN et ARGUN B.E., *op. cit.*, p. 42.

116 BENSALAH N., « Tradition et nouvelles formes du mariage en immigration : Les mariages turcs et marocains comme liens entre deux mondes », in BENSALAH N., (dir.), *Familles turques et maghrébines aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, Academia-Erasme, 1994, pp. 107-118.

4.1 Idéologie et ordre international

Ces deux éléments sont liés puisque, comme le souligne Philippe Moreau Defarges, « tout ordre international se construit à la charnière des convictions, des idées de l'époque et des rapports entre les acteurs » (117). Et, effectivement, c'est à une division du monde en deux sphères d'influence sur base d'idéologies distinctes que l'on assiste durant la guerre froide.

Ce contexte international est particulièrement favorable à la communauté cubaine américaine. En effet, durant cette période, l'objectif de la communauté (isoler Fidel Castro) coïncide avec l'agenda de politique étrangère du gouvernement américain. Ce dernier est également engagé dans une lutte – plus ou moins intense selon la période – contre le communisme. La compatibilité des agendas n'existe plus depuis la disparition de l'URSS. Les objectifs de la communauté cubaine américaine ne font donc plus partie des priorités de Washington. Pour cette raison, une partie de la communauté cubaine américaine cherche à associer Fidel Castro aux réseaux terroristes et prétend que Cuba détient des armes de destruction massive. Il s'agit en réalité d'une tentative de relier l'anti-castrisme au nouvel agenda américain plus préoccupé aujourd'hui par le terrorisme et la prolifération de ce type d'armes que par la lutte contre le communisme (118).

4.2 Les relations bilatérales entre les gouvernements du homeland et du host country

Bien qu'ils n'impliquent pas directement les communautés transnationales, les contacts interétatiques peuvent influencer et être influencés par celles-ci.

117 MOREAU DEFARGES Ph., *Relations internationales – 2. Questions mondiales*, quatrième édition, Paris, Seuil, 2000, p. 56.

118 BRENNER Ph., HANEY P.J. et VANDERBUSH W., « The Confluence of Domestic and International Interests : U.S. Policy Toward Cuba, 1998-2001 », *International Studies Perspective*, n° 3, 2002, p. 197.

Si la communauté cubaine américaine n'est pas à l'origine de l'embargo américain sur Cuba, elle a tout de même contribué incontestablement à son maintien. Son rôle fut particulièrement visible lorsque, vers la fin des années 1990, certains membres du Congrès et le président Clinton lui-même semblaient prêts à débattre de la poursuite de l'embargo. Par l'effort de lobbying sur le vote de la loi Helms-Burton et sur le maintien de l'embargo, la communauté cubaine a empêché, avec une certaine efficacité, la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis.

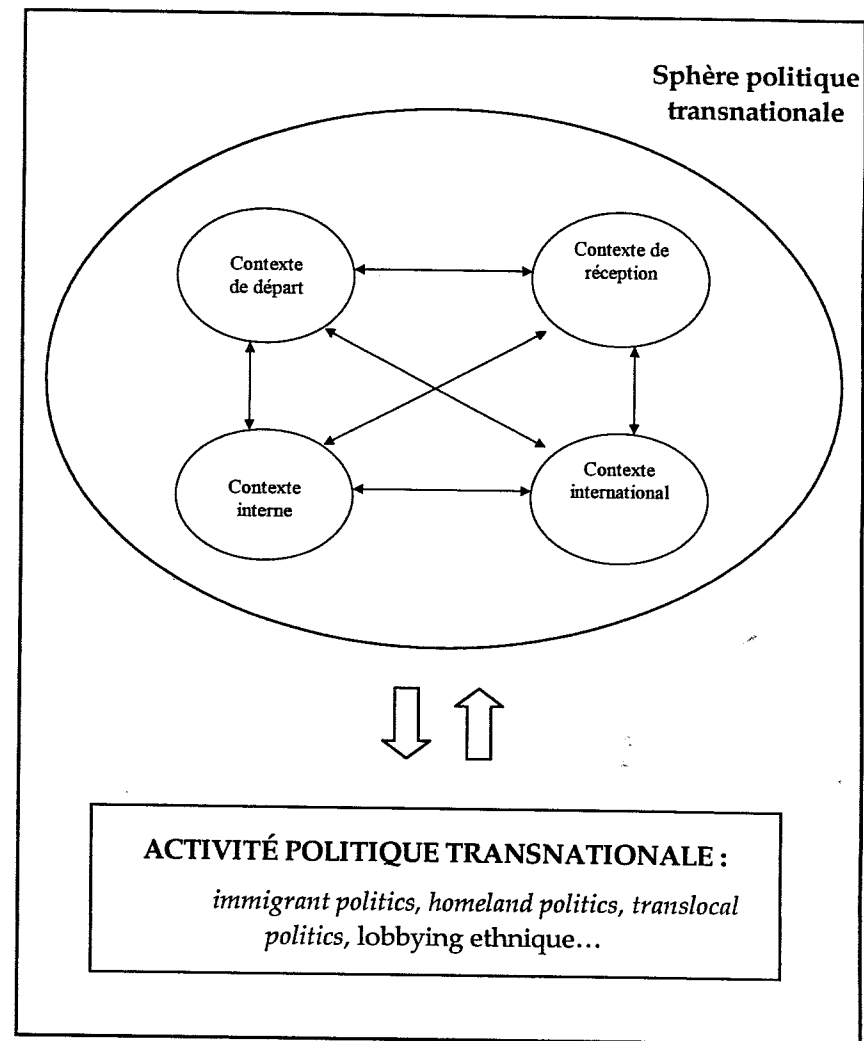
4.3 Le rôle des organisations internationales

Bien qu'elles fonctionnent sur le mode intergouvernemental ou supranational, les organisations internationales peuvent, elles aussi, être la cible de politiques transnationales. Elles peuvent également fixer une série de normes influençant ce type d'activités.

Encouragées par le rôle d'ambassadeur qui leur est confié par le gouvernement turc, certaines organisations turques allemandes font pression sur les institutions européennes (particulièrement le Parlement) afin qu'elles adoptent une attitude favorable à la candidature turque. D'autres, en revanche, font pression pour que l'Europe n'accepte la Turquie qu'une fois la question des droits de l'homme résolue par Ankara (119). Mais le rôle de l'Union européenne dans l'activité politique transnationale ne s'arrête pas à ce jeu d'influence. En admettant la Turquie en son sein, l'Union donnerait la citoyenneté européenne aux deux millions de Turcs d'Allemagne. Cela entraînerait plus que probablement une réorientation de l'activité transnationale turque allemande vers l'Allemagne. La raison est que cette communauté obtiendrait le droit de vote aux élections municipales et européennes dans son pays d'accueil. Cet exemple, certes un peu particulier, démontre que le rôle des organisations internationales n'est pas à négliger dans les études sur le transnationalisme politique.

119 ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics...*, op. cit., p. 82.

Figure 1 : Représentation schématique du transnationalisme politique



Conclusion : intégrer l'approche transnationale dans les études migratoires

Poser un regard neuf sur des phénomènes qu'on a pris l'habitude d'observer sous un certain angle n'est pas chose aisée. La contestation du caractère novateur de l'approche transnationale dans la littérature scientifique témoigne de cette difficulté. En achevant cet article, il s'agit de rappeler les perspectives qu'ouvre l'approche transnationale dans les études migratoires mais également d'en fixer les limites. Quelques remarques essentielles doivent dès lors être faites.

D'abord, à travers les quatre contextes qui viennent d'être dégagés, on comprend que tout type d'activité politique d'une communauté transnationale est conditionné par une série de facteurs. Nous avons vu que tous ces facteurs influencent favorablement ou défavorablement l'issue des politiques transnationales. Cependant, reconnaissons que, bien que certains facteurs influencent négativement la poursuite des objectifs d'une communauté transnationale, les actions entreprises par cette communauté n'en restent pas moins transnationales. J'en déduis donc que le caractère transnational d'une activité politique n'est pas remis en cause par son manque d'efficacité. Cet élément est déterminant dans la vision du transnationalisme politique que j'ai développée dans cet article.

Ensuite, comme j'ai eu l'occasion de le souligner en abordant la question de l'espace du transnationalisme, la sphère politique transnationale ne se trouve ni totalement dans le pays d'accueil, ni entièrement dans le pays d'origine. Cet élément illustre l'importance que revêt l'approche transnationale pour une discipline comme la science politique. En effet, en contestant le lien exclusif qui lie l'État-nation à l'individu, l'approche transnationale s'attaque au référent traditionnel de cette discipline scientifique. La conséquence est que en étudiant les activités politiques des activités immigrées dans ce nouvel espace, le

transnationalisme politique fait tomber la frontière entre politiques intérieure et extérieure (120).

Pour suivre, comme l'illustre bien le schéma, le transnationalisme politique est un phénomène dynamique en perpétuelle évolution. D'une part, parce qu'aucun contexte ne justifie à lui seul l'efficacité d'une politique transnationale. Bien au contraire, c'est la mise en commun des différents contextes qui donne à cette action politique sa forme et conditionne son résultat. Autrement dit, c'est la conjonction des quatre contextes qui créent un espace d'expression politique pour la communauté transnationale. De l'autre, on reconnaît le dynamisme de la sphère politique transnationale à l'influence que les contextes ont les uns sur les autres (l'élément central est ici l'interaction des contextes et non plus leur mise en commun) (121).

Enfin, je souhaite conclure cet article en rappelant les limites de l'approche transnationale. Comme je l'ai signalé dès le début, le transnationalisme ne souhaite pas révolutionner la façon dont on étudie aujourd'hui les phénomènes migratoires mais plutôt apporter un regard neuf sur ceux-ci. Il faut dès lors savoir raison garder et éviter de le présenter comme un concept qui nous permettra de comprendre tout ce que nous ignorons aujourd'hui.

120 Un exemple permet de mieux éclairer ce dernier point. Lorsque des organisations kurdes allemandes déposent une pétition au *Bundestag* pour demander l'enseignement de la langue kurde dans les écoles allemandes, on pourrait croire qu'il s'agit d'un cas classique de politique intérieure dans lequel un État souverain négocie avec une minorité immigrée. Cependant, cette vision omettrait le fait qu'une partie de la politique turque se joue aussi en Allemagne. En effet, en accordant ce droit à la communauté turque allemande (dans sa composante kurde), Berlin reconnaît l'existence d'un groupe ethnique, les Kurdes, non reconnu en Turquie. Il place de ce fait Ankara dans une situation délicate. Dans ces conditions, la frontière entre la politique intérieure et la politique extérieure est-elle encore pertinente ?

121 Par exemple, le fait que l'Allemagne n'ait pas fourni un contexte de réception favorable aux immigrés turcs a pu inciter la Turquie à modifier sa législation en faveur de la double nationalité. En l'occurrence, le contexte de réception provoque une modification du contexte de départ.

Il faut entendre le transnationalisme politique comme un outil à combiner avec ceux qui sont déjà à notre disposition en sciences sociale et politique. Sachons dès lors admettre que les liens transnationaux ne sont pas toujours les plus pertinents. Aussi, contrairement à ce que certains laissent croire, on ne peut affirmer que les relations bilatérales entre l'Allemagne et la Turquie soient exclusivement influencées par l'existence d'une communauté turque en Allemagne.

En conclusion et pour contrebalancer ce dernier argument, il subsiste à mon sens peu de doutes quant à l'avenir du transnationalisme politique dans les prochaines décennies. Face au développement de nouvelles formes de citoyenneté comme la double nationalité ou la citoyenneté supranationale, un nombre toujours croissant d'individus vont définir leur identité en termes pluriels (et non plus exclusifs comme l'a longtemps supposé le modèle classique de l'État-nation). La conséquence logique de cette évolution sera que les nouvelles formes de participation citoyenne que j'ai ici explorées, gagneront elles aussi en importance. En reconnaissant la flexibilité du lien entre l'État-nation et l'individu, l'approche transnationale se révélera certainement être un outil d'une grande pertinence pour appréhender ces nouveaux phénomènes liés aux migrations.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ALENIKOFF A. et KLUSMEYER D. (dir.), *From Migrants to Citizens. Membership in a Changing World*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2000, 514 pages.
- ARGUN B.E., *Turkey in Germany. The Transnational Sphere of Deutschkei*, New York, Routledge, 2003, 199 pages.
- BASCH L., GLICK SCHILLER N. et BLANC-SZANTON C., *Nations Unbound : Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Derritorialized Nation-States*, Langhorne, Gordon and Breach Publishers, 1994, 344 pages.
- BEDERMAN D., *International Law Frameworks*, New York, Foundation Press, 2001, 284 pages.
- BENSALAH N. (dir.), *Familles turques et maghrébines aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, Academia-Erasme, 1994, 229 pages.
- BELLAMY R. et WARLEIGH A. (dir.), *Citizenship and Governance in the European Union*, New York, Continuum, 2001, 256 pages.
- CURRY T., JIOBU R. et SCHWIRIAN K., *Sociology for the Twenty-First Century*, 2^e édition, Upper Saddle River, Prentice-Hall, 1999, 464 pages.
- FAIST Th., *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford, Clarendon Press, 2000, 380 pages.

- GASCA ZAMORA J., *Espacios Transnacionales. Interacción, Integración y Fragmentación en la Frontera México-Estados Unidos*, México D.F., Miguel Angel Porrúa, Coll. Jesús Silva Herzog, 2002, 207 pages.
- HIRSCHMAN C., KASINITZ P. et DEWIND J., *The Handbook of International Migration : The American Experience*, New York, The Russell Sage Foundation, 1999, 600 pages.
- HOLMES L. et MURRAY Ph. (dir.), *Citizenship and Identity in Europe*, Aldershot, Ashgate, 1999, 167 pages.
- JACKSON P., CRANG Ph. et DWYER C., *Transnational Spaces*, London, Routledge, 2004, 189 pages.
- KENNEDY P. et ROUDOMETOF V. (eds), *Communities across Borders. New Immigrants and Transnational Cultures*, London, Routledge, 2002, 207 pages.
- KONDO A., *Citizenship in a Global World : Comparing Citizenship Rights for Aliens*, New York, Palgrave, 2001, 288 pages.
- MARTINIELLO M., *La citoyenneté à l'aube du XXI^e siècle - Questions et enjeux majeurs*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège, 2000, 48 pages.
- MARTINIELLO M. (ed.), *Policies and the State : a Comparison of Two European Societies*, London, Ashgate, 1998, 215 pages.
- MARTINIELLO M., *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, L'Harmattan, 1992, 317 pages.
- McADAM D., *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999, 304 pages.
- MOREAU DEFARGES Ph., *Relations internationales - 2. Questions mondiales*, 4^e édition, Paris, Seuil, 2000, 287 pages.
- ØSTERGAARD-NIELSEN E., *Transnational Politics. Turks and Kurds in Germany*, Londres, Routledge, 2003, 178 pages.

- PEREZ L.A., *Cuba and the United States : Ties of Singular Intimacy*, troisième édition, Athens, The University of Georgia Press, 2003, 336 pages.
- SASSEN S., *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*, New York, Columbia University Press, 1996, 128 pages.
- SCHLESINGER A.M., *The Disuniting of American. Reflections on a Multicultural Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 160 pages.
- SENARCLENS (de) P., *La politique internationale*, troisième édition, Paris, Armand Collin, 2000, 186 pages.
- SHAIN Y., *Marketing the American Creed Abroad - Diasporas in the U.S. and their Homelands*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 295 pages.
- SMITH T., *Foreign Attachments - The Power of Ethnic Groups in the Making of American Foreign Policy*, Cambridge, Harvard University Press, 2000, 190 pages.
- SMITH W.P. et KORCZENWICZ, *Latin America in the World Economy*, Westport, Greenwood Press, 1996, 296 pages.
- STEPICK A. et PORTES A., *City on the Edge. The Transformation of Miami*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1993, 281 pages.
- VARGAS LLOSA A., *El exilio indomable*, Madrid, Hoy, 1997, 424 pages.

Articles de revues scientifiques

- BLOEMRAAD I., « Who Claims Dual Citizenship ? The Limits of Postnationalism, the Possibilities of Transnationalism and the Persistence of Traditional Citizenship », *International Migration Review*, vol. 38, n° 2, Summer 2004, pp. 389-426.
- BOAS T.C., « The Dictator's Dilemma ? The Internet and U.S. Policy Toward Cuba », *The Washington Quarterly*, n° 23, 3, 2000, pp. 57-67.

- BRENNER Ph., HANEY P.J. et VANDERBUSH W., « The Confluence of Domestic and International Interests : U.S. Policy Toward Cuba, 1998-2001 », *International Studies Perspective*, n° 3, 2002, pp. 192-208.
- DESIPIO L., « Cuban Miami : Seeking Identity in a Political Borderland », *Latin American Research Review*, vol. 38, n° 2, juin 2003, pp. 207-219.
- DIAZ-BRIQUETS S. et PEREZ-LOPEZ J., « Refugee Remittances : Conceptual Issues and the Cuban and Nicaraguan Experiences », *International Migration Review*, vol. 31, n° 2, 1997, pp. 411-437.
- DWORKIN D., « The Curse of American Politics », *The New York Review of Books*, 17 octobre 1996, pp. 19-24.
- FAIST Th., « International Migration and Transnational Social Spaces : Their Evolution, Significance and Future Prospects », *InlIS-Arbeitspapier*, n° 9, 1998, pp. 3-41.
- FORMENT C.A., « Political Practice and the Rise of an Ethnic Enclave : The Cuban American Case, 1959-1979 », *Theory and Society*, vol. 18, n° 1, janvier 1989, pp. 47-81.
- GUARNIZO E., PORTES A. et HALLER W., Assimilation and Transnationalism : Determinants of Transnational Political Action Among Contemporary Migrants, *The American Journal of Sociology*, 108, 6, mai 2003, pp. 1211-1248.
- GÜLALP H., « Using Islam as Political Ideology », *Cultural Dynamics*, vol. 14, n° 1, 2002, pp. 21-39.
- HANEY P.J. et VANDERBUSH W., « The Role of Ethnic Groups in U.S. Foreign Policy : The Case of the Cuban American National Foundation », *International Studies Quarterly*, n° 43, 1999, pp. 341-361.
- HUNTINGTON S., « The Erosion of American National Interest », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 5, septembre-octobre 1997, pp. 28-49.

- ITZIGSOHN J. *et al.*, « Mapping Dominican Transnationalism : Narrow and Broad Transnational Practices », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, pp. 316-339.
- ITZIGSOHN J., « Immigration and the Boundaries of Citizenship : The Institutions of Immigrants' Political Transnationalism », *International Migration Review*, vol. 34, 4, hiver 2000, pp. 1126-1154.
- KASTORYANO R., « Être Turc en France et en Allemagne », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 13, janvier-juin 1992, pp. 1-13.
- KERBER L.K., « The Meanings of Citizenship », *The Journal of American History*, 1997, n° 3, p. 834.
- MAHLER S.J., « Constructing International Relations : The Role of Transnational Migrants and other Non-State Actors », *Identities*, 2000, pp. 197-232.
- MOZO R. et PORTES A., « The Political Adaptation Process of Cuban and other Ethnic Minorities in the United States : A Preliminary Analysis », *International Migration Review*, vol. 19, n° 1, printemps 1985, pp. 35-63.
- NAGEL C.R., « Geopolitics by Another Name : Immigration and the Politics of Assimilation », *Political Geography*, 21, 2002, pp. 971-987.
- ÖGELMAN N., MONEY J. et MARTIN P., « Immigrant Cohesion and Political Access in Influencing Foreign Policy », *SAIS Review*, vol. XXII, n° 2, Été-Automne 2002, pp. 145-165.
- OLSON W.C., « The U.S. Congress : An Independent Force in World Politics ? », *International Affairs*, vol. 67, n° 3, juillet 1991, pp. 547-563.
- PEDRAZA-BAILEZ S., « Cuba's Exiles : Portrait of a Refugee Migration », *International Migration Review*, vol. 19, n° 1, printemps 1985, pp. 4-34.

- PORTES A., GUARNIZO L.E. et LANDOLT P., « The Study of Transnationalism : Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, pp. 217-237.
- PORTES A. et JENSEN L., « The Enclave and the Entrants : Patterns of Ethnic Enterprise in Miami before and after Mariel », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 6, décembre 1989, pp. 929-949.
- PORTES A., « The Rise of Ethnicity : Determinants of Ethnic Perceptions among Cuban Exiles in Miami », *American Sociological Review*, vol. 49, n° 3, janvier 1984, pp. 383-397.
- PRIES L., « The Disruption of Social and Geographic Space : Mexican-US Migration and the Emergence of Transnational Social Spaces », *International Sociology*, vol. 16, n° 1, pp. 55-74.
- ROBERTS B.A., FRANK R. et LOZANZO-ASCENCIO F., « Transnational Migrant Communities and Mexican Migration to the U.S. », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, pp. 238-266.
- SAIDEMAN S.M., « The Power of the Small : The Impact of Ethnic Minorities on Foreign Policy », *SAIS Review*, vol. XXII, n° 2, été-automne 2002, pp. 93-105.
- SCHMIDTKE O., « Transnational Migration : a Challenge to European Citizenship Regimes », *World Affairs*, vol. 164, n° 1, été 2001, pp. 3-16.
- SHAIN Y., « Ethnic Diasporas and the U.S. Foreign Policy », *Political Science Quarterly*, vol. 109, n° 5, hiver 1994-1995, pp. 811-841.
- TEITELBAUM M.S., « Immigration, Refugees, and Foreign Policy », *International Organization*, vol. 28, n° 3, été 1984, pp. 429-450.
- TIMMERMAN Ch., « Secular and Religious Nationalism among Young Turkish Women in Belgium : Education may make the Difference », *Anthropology and Education Quarterly*, vol. 31, n° 3, 2000, pp. 339 et 341-342.
- VERTOVEC S., « Cheap Calls : the Social Glue of Migrant Transnationalism », *Global Networks*, 4, 2, 2004, pp. 219-224.

- WARREN Ch.L., STACK J.F., CORBETT J.G., « Minority Mobilization in an International City : Rivalry and Conflict in Miami », *PS*, vol. 19, n° 3, été 1986, pp. 626-634.

Articles de quotidiens et de revues

- CALVO D., « A Secret Split among Miami's Cuban Exiles », *The Los Angeles Times*, 5 février 2001, p. F1.
- CANEDY D., « Heir to a Cuban Exile Leader is Finding his own Voice », *The New York Times*, 2 septembre 2001, p. 1.12.
- DAHLBURG J.-Th., « Cuban Groups New Tack Elicits Cries of Betrayal ; Exiles : The New Guard in Miami Seeks Less Extreme Policies toward Castro », *The Los Angeles Times*, 12 août 2001, p. A1.
- MARQUIS Ch., « Cuban-American Lobby on the Defensive », *The New York Times*, 30 juin 2000, p. A12.
- MATTHEIM N., « Le thème sécuritaire fait recette en Floride », *Le Soir*, 2-3 novembre 2002, p. 8.
- MOUTON O., « On se divise au sujet de la Turquie... », *La Libre Belgique*, 21 novembre 2002.
- PRESSLEY S.A., « Elian Case Casts Shadow on Legacy ; Cuban Exile Community Splintered after Death of its Longtime Leader », *The Washington Post*, 29 avril 2000, p. A3.
- ROBBINS C.A., « Idea of Limited Aid for Cuba gains Respectability as Exiles, Legislators, Lobbyists Fight over Form », *The Wall Street Journal*, 15 avril 1998, p. A24.
- VEIGA A., « A Year Later, Elian's Echoes Linger », *The Los Angeles Times*, 5 février 2000, p. A02.
- WILSON S., « In Miami, Cuban Exile Group shifts Focus », *The Washington Post*, 14 septembre 2000, p. A3.
- WINESTOCK G. et SHISHKIN P., « EU Weighs Bid of Shaky Aspirant, Turkey », *The Wall Street Journal*, 12 août 2002, p. A9.

- X., « Why mess with 40 Years of Success ? », *The Economist*, n° 8274, 25 mai 2002, pp. 30-31.
- X., « Low Fidelity ? Espionnage and Cuba », *The Economist*, n° 8241, 29 septembre 2001, p. 38.
- X., « Rafting Season », *The Economist*, n° 8227, 23 juin 2001, p. 35.
- X., « A Makeover for Cuban-Americans », 12 août 2001, *The New York Times*, p. 4.12.
- X., « A Wounded Giant », *The Economist*, n° 8070, 30 mai 1998, p. 31.
- X., « The Other Maximum Leader », *The Economist*, n° 8045, 29 novembre 1997, p. 29

Conférences et comptes rendus de conférences non publiés

- CASTLES S., *Migration and Citizenship as Part of Emerging Global Power Hierarchies*, Conférence au CEDEM, Université de Liège, 27 mars 2003.
- ØSTERGAARD-NIELSEN E., *The Politics of Migrants' Transnational Political Practices*, Conférence on Transnational Migration : Comparative Perspectives, Princeton University, 30 juin 2001. Disponible sur : <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-01-22%20Ostergaard.doc.pdf>.
- ØSTERGAARD-NIELSEN E., « Politics across Borders, the Transnational Dimension of Migrants Political Activism in Europe », Conférence au CEDEM, 9 décembre 2004.
- PORTES A., *The Cuban-American Political Machine: Reflections on its Origins and Perpetuation*, Paper written for the Conference on « Cuba » sponsored by the Center for International Studies of El Colegio de Mexico, 15 mars 2002. Disponible sur : <http://cmd.princeton.edu/papers/wp0202.pdf>.
- VERTOVEC S., *Migrant Transnationalism and Modes of Transformation*, International Migration Review Conference on « Conceptual and Methodological Developments in the Study of International

Migration, Princeton University, 23-25 May 2003. Disponible sur : <http://cmd.princeton.edu/papers/wp0309m.pdf>.

VERTOVEC S., *Transnational Challenges to the « New » Multiculturalism*, Document présenté à la Conférence ASA à l'Université de Sussex, 30 mars- 2 avril 2001. Disponible sur : <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-2K-06%20Vertovec.pdf>.

Sources électroniques

- BOSWELL Th.D., « A Demographic Profile of Cuban Americans », Cuban American National Council, adresse consultée le 15 juin 2003, <http://www.cnc.org/demographicprofile.html>.
- CA-AC, « The Face of Cuban Immigration: An Interview with Alejandro Portes », adresse consultée le 14 juin 2003, <http://www.us.net/cuban/cuban%20affaires/immigration.html>.
- CORRAL O., OVALLE D. et VASQUEZ M., « Cuba Issue Propels Mario Diaz-Balart », *The Miami Herald*, adresse consultée le 6 novembre 2002, <http://www.miami.com/mld/miami/news/politics/4453704.htm?template=cont.../printstory.js>
- GEDDES A., « Lobbying for Migrant Inclusion in the European Union », adresse consultée le 14 juin 2003, 42 pages, <http://www.ulg.ac.be/cedem/downloads/AGWP.PDF>.
- GRILLO R.D., « Transnational Migration and Multiculturalism in Europe », *Transcomm Working Papers*, 01-08, Adresse consultée le 10 octobre 2004, 29 pages, <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-01-08%20Grillo.pdf>.
- JARREAU P., « George W. Bush défend ses chances de réélection en Floride », *Le Monde*, adresse consultée le 8 novembre 2003, http://www.lemonde.fr/imprimer_article_ref/0,5987,3210-296787,00.html.
- LEPARMENTIER A. et ZECCHINI L., « Pour ou contre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne », *Le Monde*, adresse consultée le

11 novembre 2002, http://www.lemonde.fr/imprimer_article_ref/0,5987,3210--297386,00.html.

LUBBERS R., « Definition : Transnational Companies », adresse consultée le 25 janvier 2003, <http://globalize.kub.nl/lexicon.asp?term=Transnational%20Companies>.

Mac PHERSON M., « Gored in Miami », adresse consultée le 14 juin 2003, <http://din.salon.com/politics/feature/2000/11/24/Cubans/index>.

MARKS A., « Not their Father's Cuban-American Politics », *The Christian Science Monitor*, , adresse consultée le 15 juin 2003, <http://www.csmonitor.com/2003/0520/p01s01-uspo.htm>.

OEZCAN V., « Top German Parties Back Islamic Education », Migration Policy Institute, adresse consultée le 15 avril 2003, <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=58>.

OEZCAN V., « Germany : Immigration in Transition », Migration Policy Institute, adresse consultée le 3 mars 2003, <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=22>.

RENSHON S., « Dual Citizens in America. An Issue of Vast Proportions and Broad Significance », Center for Immigration Studies, adresse consultée le 15 mars 2002, <http://www.cis.org/articles/2000/back700.pdf>.

RICHARDSON S. et WEISS D., « The Helms-Burton Act », adresse consultée le 10 mars 2003, <http://www.earlham.edu/rpols/ps17971/weissdo/helmsB.html>.

RUIZ CAMPOS L., « Exile Group to Lobby for Opening in Cuba », *The Miami Herald*, adresse consultée le 14 novembre 2003, <http://www.miami.com/mld/miamiherald/news/world/americas/4497870.htm>.

THE CENTER FOR RESPONSIVE POLITICS, « The Cuban Connection : Cuban American Money in US Elections 1979-2000 », adresse

consultée le 12 avril 2003, <http://www.opensecrets.org/pubs/cabareport/legislation.asp>.

TZORTZIS A., « Germany Mirrors Europe's move to Curb Immigration ; A Law set to take Effect in January is aimed at Luring Skilled Workers and Restricting Asylum Seekers », *The Christian Science Monitor*, adresse consultée le 1^{er} juillet 2003, <http://www.csmonitor.com/2002/0806/p07s02-woeu.html>.

VERTOVEC S., « Trends and Impacts of Migrant Transnationalism », COMPAS Working Paper, n° 3, 2003, adresse consultée le 15 octobre 2004, 78 pages, <http://www.compas.ox.ac.uk/publications/papers/Steve%20Vertovec%20WP0403.pdf>.

Sites Web consultés

<http://www.cubafacts.com> – Cubafacts.

<http://www.census.gov/> – U.S. Census Bureau (United States Department of Commerce).

<http://www.cis.org/index.cgi> – Center for Immigration Studies.

<http://cmd.princeton.edu/index.shtml> – Center for Migration and Development (Princeton University).

<http://www.canf.org/> – Cuban American National Foundation.

<http://cuban-exile.com> – Cuban Information Archives.

<http://www.state.gov/> – Department of State of the United States of America.

<http://www.csis.org/schollchair/gc/culture/index.htm> – Global Connections.

<http://www.granma.cu/> – Granma International Digital.

<http://www.migrationpolicy.org/> – Migration Policy Institute.

<http://www.cubaminrex.cu> – Ministerio de Relaciones Exteriores de Cuba.

<http://www.mfa.gov.tr/> – Ministry of Foreign Affairs, Republic of Turkey.

<http://www.us.net/cuban/> – The Cuban Committee for Democracy.

<http://www.transcomm.ox.ac.uk/> – Transnational Communities Program (Oxford University).

Documents télévisés

WATELET M. et ZALESKI S., « Eliau, l'enfant captif », reportage retraçant l'Affaire Eliau, sa couverture médiatique et son impact dans la communauté, Production Amip, France 3, Paradise Films et Carré Noir RTBF, 2001 (date de diffusion non disponible).

Personnes interrogées

Entretiens informels sur le thème du transnationalisme et de la citoyenneté avec M. Alex STEPICK et Mme Sarah J. MAHLER à Florida International University lors de l'année académique 2001-2002.

Interview de M. Jorge Luis ALFONSO RAMOS, Second Secrétaire en charge des Affaires culturelles et de la Presse, Ambassade de Cuba en Belgique, Bruxelles, 11 juillet 2003.

Interview de Mme Christiane TIMMERMAN, professeur aux Facultés Universitaires Sint-Ignatius d'Anvers (UFSIA), Anvers, 17 juillet 2003.

L'influence de la globalisation de l'économie sur les migrations a longtemps été perçue en terme d'offre et de demande de main-d'oeuvre étrangère. Depuis le début des années 1990, des chercheurs, principalement américains, tentent de mettre au jour l'influence de la globalisation sur le sentiment d'appartenance et les activités politiques, sociales ou économiques des migrants.

Malgré son caractère controversé, l'approche transnationale des phénomènes migratoires est aujourd'hui largement répandue dans les milieux académiques. La littérature scientifique francophone sur ce thème est cependant encore maigre.

En se basant sur l'étude des communautés cubaine américaine et turque allemande, l'auteur définit clairement les atouts de l'approche transnationale et de sa composante politique. Ce faisant, il propose un nouvel outil pour l'étude des activités politiques des communautés immigrées qui, sans rompre avec les approches existantes, contribue à la compréhension des phénomènes migratoires de l'ère globale.

Licencié en science politique et administration publique de l'Université de Liège, titulaire d'un D.E.A en études européennes du Collège d'Europe à Bruges, JEAN-MICHEL LAFLEUR rédige actuellement une thèse de doctorat sur les communautés transnationales en Europe dans le cadre d'un mandat d'aspirant EN.R.S. À ce titre, il est attaché au Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (Université de Liège).



ISBN 2-87209-801-1

ulb/lyph